



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE
DU 24 FEVRIER 2016

L'An Deux Mille Seize, le mercredi 24 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 17 février 2016, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Emmanuel ROUSSEL, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Étaient PRÉSENTS : M. DOSSANG Guy ; Mme DELAVIGNE Nadine ; Mme MOLINO-MACHETTO Monique suppléante de M. BEHAR Claude ; M. PRIEZ Rémi ; M. MAILLARD Jean-Marie ; M. MARQUAIS Raynal ; M. LEFRAND Guy ; Mme BEAUVILLARD Karène ; M. BOURRELLIER Ludovic ; Mme DURANTON Nicole ; M. PAVON Jean-Pierre à partir de 18H37 (dossier 9) ; Mme AUGER Stéphanie ; Mme DIOUKHANÉ Coumba ; M. ROUSSEL Emmanuel ; M. BOUILLIE Jean-Luc jusqu'à 19H30 (dossier 26) ; Mme LESEIGNEUR Diane ; M. DAIX Jean-Robert ; Mme PECQUEUX Delphine ; M. DERRAR Mohamed ; Mme LUVINI Françoise ; M. MANÉ Abdoulaye ; Mme BANDELIER Lysiane ; Mme MARAGLIANO Francine ; Mme LEON Patricia ; M. ETTAZAOUI Driss ; Mme MORLOCK Sabine ; Mme JUIN Clarisse ; M. GHZALALE Fouade ; Mme HANNOTEAUX Maryvonne ; M. VEYRI Timour ; Mme KONTE Maryata ; M. NOGAREDE Alain ; Mme MARTIN Françoise ; M. SILIGHINI Gérard ; M. CAMOIN Emmanuel ; M. MORILLON Marc ; M. HAMEL Raynald ; Mme CANEL Françoise ; M. GANTIER François ; Mme BAUGE Agnès ; M. WATEL Patrik ; M. BIBES François ; Mme LE GOFF Hélène ; M. MOLINA Michel ; M. CASTEL Patrick ; M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; Mme VIRLOUVET Anne-Marie suppléante de M. DULONDEL Michel ; M. LESELLIER Guy suppléant de M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica ; M. PERRIN Marc ; M. HUBERT Xavier ; M. SIMON Stéphane ; M. GILLES Hervé ; M. MABIRE Arnaud ; M. SENKEWITCH Georges ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. GROIZELEAU Bruno ; Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence ; M. RANGER Michel ; M. COUTARD Joël suppléant de Mme BENARD Catherine ;

Ont donné POUVOIR : M. PATTYN Patrick a donné pouvoir à M. GROIZELEAU Bruno ; M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas a donné pouvoir à M. PAVON Jean-Pierre ; Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à Mme DURANTON Nicole ; M. LEPINTEUR Olivier a donné pouvoir à Mme JUIN Clarisse ; Mme LEBARBIER Stéphanie a donné pouvoir à Mme PECQUEUX Delphine ; M. BOUILLIE Jean-Luc a donné pouvoir à Mme MORLOCK Sabine à partir de 19H30 (dossier 26) ; M. CAPUANO Giovanni a donné pouvoir à M. DAIX Jean-Robert ; M. VINE Pascal a donné pouvoir à M. BOURRELLIER Ludovic ; Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme BANDELIER Lysiane ; M. ROUSSEL Cédric a donné pouvoir à M. HUBERT Xavier ;

ABSENTS non représentés :

M. BARRAL Fernand ; M. FRERET Robin ; M. BENTALHA Mohammed ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme VILAIN Mireille ; Mme BOCAGE Sophie ; M. CHOKOMERT Patrice ;

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, j'ai le plaisir d'accueillir au sein de notre hémicycle Mme Françoise Martin, qui nous rejoint pour remplacer Mme Catherine Caillat, qui a démissionné de ses fonctions de Conseillère municipale et Conseillère communautaire.

Nous vous souhaitons, Mme Martin, la bienvenue au sein de cet hémicycle, et nous ne doutons pas que vous serez très présente sur nos sujets, les uns et les autres.

Mme Françoise MARTIN

Je vous remercie.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 16 décembre 2015

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous propose d'approuver maintenant le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 16 décembre 2015.

Avez-vous des remarques, des observations sur ce procès-verbal ?

Il n'y a pas de remarques. Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le procès-verbal littéral de la séance en date du 16 décembre 2015

Je vais vous demander d'acter, mes chers collègues, la réception des comptes rendus des réunions de Bureau communautaire des 16 décembre 2015, 12 janvier, 27 janvier, 10 février 2016, qui ont été joints au dossier du présent conseil.

Chambre régionale des comptes – Gestion du stationnement urbain par le GEA – Rapport d'observations définitives

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, le premier dossier, qui n'est pas une délibération et n'entraîne aucun vote, appelle la mise en débat du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du stationnement urbain par le GEA.

La Chambre régionale des comptes (CRC) a mené une enquête nationale sur la gestion du stationnement urbain par les collectivités territoriales pour les exercices 2010 et suivants. À ce titre, elle a procédé à un examen de la gestion du GEA sur ce sujet.

La CRC vient de transmettre à l'Agglomération son rapport d'observations définitives, lequel doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire ainsi que la loi le prévoit. Pour faire court (mais nous pourrions revenir, si vous le souhaitez, sur les différents éléments), il s'avère que, bien que titulaire de la compétence « voirie » et bien qu'ayant réalisé un PDU, le GEA, qui est autorité organisatrice du transport urbain, n'assure pas aujourd'hui la gestion des parcs de stationnement, contrairement à ce que prévoit la loi.

Les principales recommandations de la Chambre régionale des comptes, que je vous transmets donc ce soir, sont les suivantes :

- mettre en conformité les statuts du GEA avec les dispositions de l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui se traduit par la reprise de la compétence « gestion des parcs de stationnement » ;

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet. Cela veut dire qu'il va falloir délibérer et travailler sur la reprise ou non des parcs de stationnement qui sont sur le territoire de l'Agglomération d'Évreux et définir ensemble quels sont ceux qui sont d'intérêt communautaire ;

- analyser les causes de la sous-occupation des parcs de stationnement Victor Hugo et du général Leclerc, dans le cadre de l'évaluation quinquennale du PDU – sachant qu'aujourd'hui le parc de stationnement Victor Hugo n'est franchement pas sous-occupé, puisque que nous sommes autour de 92-94% d'utilisation ;

- activer le dispositif de suivi des actions mises en œuvre et de leur impact.

Pour faire simple, la Ville d'Évreux a mis en place toute une politique du stationnement qui a été visée par la Chambre régionale des comptes, mais cette dernière s'intéressait à ce qui existait auparavant.

J'en viens au sujet principal qui nous interrogera dans les semaines à venir. Nous parlions en Conférence des Maires, mes chers collègues, des nouvelles compétences de l'Agglomération d'Évreux, notamment du fait de la loi NOTRe et de la fusion. Cela va également nous obliger à nous réinterroger sur la compétence « stationnement urbain » puisque rentrant dans le cadre obligatoire de la voirie. Nous aurons donc à travailler sur la compétence « création, aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ».

Nous n'allons pas faire le débat ce soir, puisqu'il s'agit simplement aujourd'hui de prendre acte du rapport de la Chambre régionale des comptes, mais, dans le cadre du groupe de travail que nous allons mettre en place pour réfléchir aux nouvelles compétences de la future Agglomération, il va falloir réfléchir également, en plus, à la création et à la gestion de parcs de stationnement, en définissant quels sont pour nous les parcs de stationnement que nous considérons d'intérêt communautaire.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce rapport ?

Vous n'avez pas de remarques particulières. Nous prenons acte de ce qui s'est passé de 2010 à 2015.

Il s'agit donc d'un nouveau travail dans le cadre des redéfinitions des compétences que nous allons devoir mener ensemble.

Le Conseil communautaire :

☞ **PREND ACTE et DEBAT** du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion du stationnement urbain

Parc d'activités du Long Buisson - Cession de terrain à la SCI CO ELEC – Annulation de la délibération 39 du 18 février 2015

M. Guy LEFRAND

Ensuite, le dossier suivant : Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Merci M. le Président. Bonsoir.

La première délibération concerne l'annulation d'une délibération prise par le Conseil communautaire le 18 février 2015, laquelle autorisait la société CO ELEC à s'implanter sur une parcelle du Long Buisson.

Cette société ayant décidé de ne pas donner suite à sa demande, il vous est demandé d'annuler la délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Sur l'ensemble de l'année 2015, a-t-on eu un nombre d'annulations important ?

Mme Stéphanie AUGER

Je n'ai pas le chiffre exact, mais peut-être deux ou trois. Le chiffre est très faible.

M. Guy LEFRAND

Nous pourrions vous donner le détail précis. Ce sera intéressant d'avoir le détail précis.

Le Conseil communautaire :

☞ **ANNULE** la délibération n° 39 du 18 février 2015 portant cession à la SCI CO ELEC d'une parcelle de terrain sur le Parc d'activités du Long Buisson ; cette annulation intervient à la demande de la société qui a décidé de s'implanter sur un autre territoire

Parc d'activités du Long Buisson - Cession de terrain à la SAS CAP MINERALS – Annulation de la délibération 3 du 22 avril 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Même chose, pour la société CAP MINERALS : annulation de la délibération.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ANNULE** la délibération n° 3 du 22 avril 2015 portant cession à la SAS CAP MINERALS d'une parcelle de terrain sur le Parc d'activités du Long Buisson, cette annulation intervient à la demande de la société, pour des raisons liées à la conjoncture économique*

Pôle de compétitivité Cosmetic Valley – Subvention de fonctionnement 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il concerne notre partenariat sur le pôle de compétitivité de la Cosmetic Valley, dont nous avons déjà longuement discuté.

Il s'agit de poursuivre ce partenariat sur l'année 2016, à hauteur de 15 K€.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Ranger.

M. Michel RANGER

Merci M. le Président. Je voulais simplement revenir sur ce que j'avais soulevé lors de la 1^{ère} commission.

Je suis tout à fait d'accord sur le vote de cette subvention, mais je pense qu'il faut que nous prenions un peu de largeur, puisque nous nous limitons, à la Cosmetic Valley, à la stratégie de la vallée de Seine.

J'avais souhaité que nous nous rapprochions aussi, en l'indiquant dans le corps du texte – je ne parle pas de la délibération définitive – de la région Centre-Val de Loire.

En effet, chacun sait qu'il y a, dans la Cosmetic Valley, le département d'Eure-et-Loir, le département d'Indre-et-Loire et d'autres départements de la Région Centre ; or, nous nous axons uniquement sur la vallée de Seine, ce qui est bien, mais il me semble qu'avec le rapprochement de la Communauté de communes des Portes Normandes ainsi que de la Communauté de communes rurale de Nonancourt (dont vous nous parlerez peut-être davantage tout à l'heure), il aurait été intéressant de se rapprocher aussi de la Région Centre-Val de Loire.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Mme Auger, sur ce sujet.

Mme Stéphanie AUGER

Nous en avons effectivement déjà discuté en commission, mais, de toute façon, la Cosmetic Valley forme une sorte de haricot, et elle est à cheval sur cinq départements. L'intérêt d'Évreux et du GEA est d'être dans ce haricot.

M. Guy LEFRAND

Je vous redonne le micro.

M. Michel RANGER

Je me demande simplement pourquoi nous nous limitons à l'axe Seine puisque les départements de la Région Centre ne sont pas irrigués par la Seine. Il s'agit juste d'une question de développement économique, qui ne se limite pas à un seul territoire.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes d'accord, mais si j'ai bien compris la délibération, nous sommes sur une subvention pour la Cosmetic Valley, qui englobe donc l'ensemble.

Pour moi, il n'y a pas de souci, puisqu'il est question des territoires de l'Eure-et-Loir, de l'Eure, du Loiret, du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire, des Yvelines, de la Seine-Maritime et du Val d'Oise. Pour moi, il n'y a pas de sujet.

M. Michel RANGER

Pardonnez-moi d'y revenir, mais on ne parle, dans la délibération, que du schéma stratégique de la vallée de Seine. Nous pourrions faire le rapprochement avec la Région Centre-Val de Loire.

M. Guy LEFRAND

Il y a effectivement une imprécision dans la rédaction, mais la subvention elle-même est pour la Cosmetic Valley et couvre effectivement, vous avez raison, ces différents départements, nous sommes d'accord.

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je connais un peu cette association de la Cosmetic Valley car j'en ai été adhérent, et j'ai quand même l'impression assez forte que le territoire d'Évreux est un peu oublié par la Cosmetic Valley. On la retrouve très fortement du côté de Chartres, du côté de Val-de-Reuil, mais j'ai bien l'impression que nous sommes un peu oubliés et que nous subventionnons tout de même.

M. Guy LEFRAND

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, mais je vais laisser Mme Auger, qui a certainement des arguments beaucoup plus forts que les miens, vous répondre.

Mme Stéphanie AUGER

Nous sommes déjà reconnus sur le territoire grâce à CosmetoLab, qui commence à avoir une certaine notoriété.

Il y a eu le premier gros congrès au Louvres de la Cosmetic Valley, et qui a reçu le prix de l'innovation ? Le CosmetoLab du GEA.

Je vous rappellerai également que le siège Haute-Normandie de la Cosmetic Valley est à Évreux.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je voudrais juste faire une remarque sur ce CosmetoLab, puisque vous en parlez.

J'aimerais savoir ce qu'il en est de cette machine qui a été mise en place pour la stérilisation de produits de cosmétiques et qui est en violation avec un brevet qui a été déposé par Pierre Fabre.

M. Guy LEFRAND

Non, pas du tout.

M. Emmanuel CAMOIN

Je pourrais vous donner tous les éléments.

M. Guy LEFRAND

Nous aussi.

M. Emmanuel CAMOIN

Et j'ai les numéros de brevet. Il semble que ce soit quelque chose qui date de 2010 et qui avait déjà été déposé. C'est la raison pour laquelle je vous demande ce qu'il en est avec Pierre Fabre.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes en procédure avec Pierre Fabre.

Vous annoncez que Pierre Fabre avait déposé le brevet auparavant, mais le CosmetoLab et nos avocats ne sont pas du tout d'accord là-dessus. Il ne faut donc pas avancer que c'est le cas puisqu'un débat judiciaire est en cours.

Par ailleurs, j'ai écrit récemment au CosmetoLab pour lui demander justement de nous faire un point afin que nous puissions vous donner un état d'avancement du dossier.

Là-dessus je suis d'accord avec vous.

Enfin, je pense que, avec Biogalenys, le CIT, l'IUT d'Évreux, N2S, PKB, Sensorys, SPX Flow, Agro Hall et Adipharm, notre territoire n'est pas absent de la Cosmetic Valley, et c'est justement ce qui justifie cette subvention de fonctionnement.

Je vais mettre aux voix cette subvention.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 15 000 € à l'association **COSMETIC VALLEY** pour l'année 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

Association Technopole Chimie Biologie Santé – Subvention de fonctionnement 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Même chose concernant l'association Technopole Chimie Biologie Santé : continuité de la participation du GEA et soutien avec une subvention à hauteur de 15 K€.

M. Guy LEFRAND

Le territoire d'Évreux est là aussi particulièrement présent. De mémoire, nous avons DSK...GSK, Delpharm, le CIT (non pas DSK, c'est un lapsus, j'en suis désolé, GSK), IDD Xpert, Sanofi, etc. Excusez-moi pour ce lapsus bien involontaire. La chimie peut parfois faire des miracles dans tous les domaines. Je vais mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 15 000 € à l'association **Technopole Chimie Biologie Santé** pour l'année 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

Partenariat pluriannuel 2015/2017 GEA/Initiative Eure - Subvention de fonctionnement 2016 - Avenant

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit de notre convention partenariale avec Initiative Eure, dont nous avons déjà délibéré l'année dernière, et qui concerne 2015, 2016 et 2017. Nous sommes sur l'avenant à la convention, qui donne la subvention pour l'année 2016, à hauteur de 5 K€ de fonctionnement et 30 K€ pour abonder aux fonds.

M. Guy LEFRAND

Nous en avons déjà parlé plusieurs fois.

Je vais mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à Initiative Eure pour l'année 2016, **DECIDE** d'abonder au fonds d'intervention de Prêts d'Honneur de la plateforme Initiative Eure à hauteur de 15 000 € pour l'année 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant à passer à la convention partenariale

Déplacement du quai bus rue Berthelot à Évreux - Offre de concours de la Société GlaxoSmithKline - Convention

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit d'une offre de concours de GSK.

La société GSK a fait part au GEA des difficultés rencontrées lors de son projet de modification de positionnement de l'entrée principale de son site rue Lavoisier. En effet, la mise en sens unique récente de la circulation sur le secteur a obligé les poids lourds en attente de livraison à stationner devant l'entrée principale.

Pour permettre le stationnement de ces poids lourds sur des emplacements réservés au niveau de la rue Fourier, et accéder ainsi à la demande de l'entreprise et de favoriser son exploitation, un nouveau sens de circulation sera défini, ce qui nécessite le déplacement du quai de bus Berthelot d'un côté à l'autre de la rue.

Les coûts sont estimés à 39 217 €, et GSK propose de participer au financement de ces travaux à hauteur de 15 K€.

Il vous est donc demandé d'accepter que GSK participe à hauteur de 15 K€ à ces travaux.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Mme Konté.

M. Timour Veyri

Non, c'est moi.

M. Guy LEFRAND

Pardon. Ce n'est pas le bon micro, mais ce n'est pas grave.

Allez-y.

M. Timour Veyri

J'avais une question.

En acceptant cette offre de concours, le GEA accepte également de financer les travaux dont le bénéficiaire unique – et d'ailleurs le demandeur unique – est GSK, ce qui veut dire un coût de réalisation pour notre collectivité territoriale à hauteur de 19 K€ – et M. le Président, vous avez eu l'occasion de rappeler à de multiples reprises que l'argent public est rare.

J'avais donc une question pour Mme Auger : pourquoi l'offre de concours de GSK n'est-elle pas plus élevée ? Cela équivaut de fait à une subvention pour aider GSK dans ce dossier, ce que nous comprenons parfaitement sur le fond par ailleurs.

Or, le 3 février 2016, il y a deux ou trois semaines, GSK a annoncé un triplement de ses bénéfices pour l'année qui précède, donc entre l'argent public qui est rare et les difficultés de GSK qui ont l'air derrière eux, j'ai un peu de mal à saisir pourquoi nous n'avons pas pu faire prendre en charge entièrement ces coûts de réalisation par la société GSK, qu'il faut par ailleurs évidemment soutenir, je crois que nous partageons tous cette idée.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Simon.

M. Stéphane SIMON

Bonjour. Je suis salarié de Glaxo, donc je pourrai répondre à M. Veyri sur les bénéfices de l'entreprise, qui ne sont pas tous réalisés, bien sûr, sur le site d'Évreux.

M. Guy LEFRAND

C'est dommage !

M. Stéphane SIMON

C'est bien dommage.

Par rapport à cette délibération, je ne sais ce qui avait décidé du sens de circulation antérieur. Je suis content que Glaxo puisse participer à hauteur de 15 K€ là-dessus.

En revanche, c'est déjà en place, le quai de bus a déjà été déplacé. Le sens de circulation a été changé (je me suis fait prendre mardi matin), et il est beaucoup plus pratique pour les camions. Ce qui avait été pensé auparavant n'était vraiment pas adapté pour l'entrée des camions sur le site de Glaxo.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Lors de l'enquête publique, GSK avait déjà signalé ce souci.

S'agissant de sa participation, c'est une première qu'une entreprise finance des travaux sur le domaine public, où normalement seules les collectivités interviennent. Nous pouvons donc plutôt saluer le fait qu'elle participe à ces travaux, puisque de toute façon le problème avait déjà été relevé dans l'enquête publique.

Par ailleurs, GSK n'est pas la seule entreprise concernée, nous avons reçu plusieurs courriers de plusieurs entreprises des rues avoisinantes auxquelles la situation posait problème. Les travaux sont donc d'intérêt général.

Je pense que nous pouvons plutôt saluer l'initiative d'une entreprise privée de participer au financement de ce déplacement de quai de bus.

M. Guy LEFRAND

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Je ne suis pas hostile à cette délibération. Il s'agit d'accepter une subvention, et j'entends que les travaux sont déjà faits. Simplement, je relève ce que vient de dire Mme Auger : il est plus que de coutume que, lorsqu'une entreprise s'installe et que cela nécessite un aménagement de voirie publique, l'entreprise participe. Nous l'avons vu pour nombre de ronds-points qu'il a fallu mettre en place pour les accès de telle ou telle grande surface. Ce n'est pas du tout une première, et à moins de 50%, c'est peut-être là où est la première, car d'ordinaire la participation est un peu plus élevée.

M. Guy LEFRAND

Merci. D'abord GSK ne s'installe pas franchement, il ne vous aura pas échappé que cela fait tout de même quelques années que l'entreprise est là. Cette zone économique, qui nous concerne au premier chef, est difficile à faire fonctionner en matière de circulation et de stationnement, parce qu'il manque des parkings à l'intérieur des structures privées et que, par conséquent, l'espace public est envahi, ce qui représente une vraie difficulté. Oui, il est bien qu'une entreprise participe ; et oui, il est de notre ressort, de notre compétence que de faire en sorte que la circulation et le stationnement puissent se faire. Il y a eu un *deal*, si j'ose dire, un accord qui a été trouvé là entre une structure privée et un acteur privé, donc même si l'on peut toujours regretter que l'un ou l'autre ne paie pas plus, je pense que cela a fait l'objet de négociations qui ont abouti à un accord raisonnable pour les deux parties. Puis, comme vous le disiez les uns et les autres, GSK est quand même une entreprise particulièrement importante, qui recommence à investir et à embaucher sur Évreux, je pense qu'il était important aussi que nous montrions notre volonté d'accompagner le développement de cette belle entreprise sur Évreux.

Je vais mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ACCEPTE** l'offre de concours financier d'un montant de 15 000 euros de la Société GlaxoSmithKline pour le déplacement du quai bus Berthelot et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.*

Clauses sociales et environnementales dans les marchés publics - Poste de chargé de suivi des relations entreprises - Demande de subvention FSE 2016-2017

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Merci M. le Président. Bonsoir, chers collègues.

Il s'agit d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental pour le cofinancement du poste de chargé de suivi des relations entreprises pour les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics et privés.

Ses missions sont :

- l'accompagnement des entreprises ;
- le suivi des publics en emploi et des structures de l'IAE ;
- le reporting nécessaire via le logiciel de pilotage permettant d'évaluer l'impact des clauses.

Pour information, en 13 ans, le nombre de marchés dans lesquels la clause a été inscrite est passé de 1 marché en 2002 à 46 aujourd'hui. Ainsi, 456 personnes ont bénéficié d'une insertion professionnelle. À ce titre, pour valoriser les donneurs d'ordre et les entreprises qui s'impliquent dans ces démarches d'emploi, nous vous proposons d'organiser une cérémonie de remise de trophées, pour récompenser par exemple, le donneur d'ordre le plus engagé, l'entreprise qui a le plus dépassé ses obligations en matière de clauses sociales, l'entreprise qui crée le plus d'emplois durables, etc. Le coût du poste du chargé de suivi + 20% de forfaitisation des charges indirectes de fonctionnement + le coût de la prestation pour la cérémonie s'élèvent à 50 K€, soit une demande de FSE de 25 K€.

Il vous est demandé de solliciter cette subvention de 50 K€, dont 50% de Fonds Européens et d'autoriser notre Président à signer les documents afférents.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Je pense que M. Veyri demande la parole. Vous avez dû inverser vos places, mais ce n'est pas grave. Allez-y.

M. Timour VEYRI

Pour reformuler cette délibération, M. Derrar, il s'agit en fait de demander une subvention de 25 K€, donc une dépense de 25 K€, pour une opération de communication. À titre personnel, je tiens à dire que, dans le contexte actuel de raréfaction de l'argent public, de retrait d'un certain nombre de subventions à des associations qui font parfois un travail formidable à Évreux, parfois moins, mais que nous saluons tous les jours, et quand on voit les débats que nous avons tous avec nos concitoyens, les débats qui agitent les associations à Évreux mais aussi dans l'agglomération, quand on voit les discours qui ont pu être portés par exemple lors de notre dernier Conseil municipal à Évreux, je suis hostile à la dépense de 25 K€ pour une opération de communication. Je lis cette phrase : « *Afin de valoriser les donneurs d'ordre et les entreprises qui s'impliquent véritablement et durablement dans ces démarches citoyennes d'accès à l'emploi, nous souhaiterions pouvoir organiser une cérémonie de remise de trophées.* » Je trouve que 25 K€ pour une cérémonie de remise de trophées, cela passerait vraiment difficilement auprès de nos concitoyens en ce moment et que ce n'est peut-être pas très raisonnable.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Je vais donner la parole à M. Silighini, mais si j'ai bien lu la délibération, les 25 K€ doivent nous permettre d'avoir un poste de chargé de suivi des relations avec les entreprises. Ce n'est pas lié à la cérémonie. La cérémonie n'est qu'un des petits éléments pour développer le sujet. Je parle sous le contrôle de M. Derrar, mais les 50 K€ sur deux ans doivent nous permettre d'avoir un poste de chargé de suivi avec les entreprises pour favoriser justement ces clauses sociales dans le cadre des marchés publics. Ce n'est donc pas pour faire une opération de marketing mais pour accompagner les entreprises pour qu'elles respectent ces clauses sociales.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

M. le Président, vous avez préparé ma question, mais sans me donner tout à fait la réponse.

M. Guy LEFRAND

C'est un début.

M. Gérard SILIGHINI

Je voulais savoir quel était, dans les 50 K€, le coût du poste, les 20% (je pourrai les déduire) et le coût de la prestation pour la cérémonie.

M. Guy LEFRAND

M. Derrar, pour le détail.

M. Mohamed DERRAR

M. le Président, vous avez précisé que le coût de la prestation n'est pas dans les 50 K€. La proposition est d'organiser cette cérémonie, qui va être financée autrement qu'avec ce qui est demandé là.

S'agissant du poste, je pourrai faire parvenir le détail sans aucun problème. La demande pour le poste est bien de 50 K€, dont 50% sont financés par le fonds européen.

M. Guy LEFRAND

Attendez, que nous soyons bien d'accord. Les 50 K€ sont pour l'ensemble (cérémonie + poste), sachant que le poste représente évidemment l'essentiel.

M. Mohamed DERRAR

Plus de 45 K€.

M. Guy LEFRAND

45 K€ pour le poste et 5 K€ pour la cérémonie. Mais effectivement, la délibération n'est peut-être pas très précise, je vous l'accorde.

Ne critiquons pas les services, qui ont rédigé cette délibération aussi bien que possible.

M. Gérard SILIGHINI

Sous la responsabilité des élus.

M. Guy LEFRAND

Absolument.

Suite à ces précisions importantes – et je vous remercie d'avoir posé ces questions, je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ?

Excusez-moi, M. Veyri, j'ai lancé le vote, je vous laisserai parler juste après.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Excusez-moi, M. Veyri. Allez-y.

M. Timour Veyri

Pardon. Ma question fait suite à la précédente. Je n'arrive pas à comprendre le coût de 5 K€ pour cette cérémonie. Ne pouvons-nous pas la prendre en charge en interne avec le service Communication ?

M. Guy LEFRAND

L'avantage étant qu'elle est prise en charge à 50% si nous la faisons rentrer là-dedans, cela nous permet d'avoir une subvention de 50 %, et cela coûte donc moins cher à la collectivité, même si c'est plutôt à titre de valorisation.

Merci.

Le Conseil communautaire :

*☞ **SOLLICITE**, pour le financement du poste de « chargé de suivi des relations entreprises » dans le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, une subvention de 50 000 € avec un taux d'intervention de FSE de 50% au titre des années 2016 et 2017 et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** tous documents à intervenir*

Pépinière Solidaire - Mise à disposition de locaux équipés - Règlement intérieur

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit tout simplement du règlement intérieur sur la mise à disposition de locaux de bureau équipés à titre gracieux pour les porteurs de projet au sein de la pépinière solidaire.

La création et la reprise d'entreprises sont des outils pertinents pour favoriser le développement d'activités et d'emplois. Il est donc important d'améliorer les synergies des acteurs intervenant dans le champ de l'accompagnement des porteurs de projets.

La Plateforme d'Émergence de Projets et d'Insertion du Territoire d'Évreux (PEPITE) à Nétreville accueille deux ateliers et chantiers d'insertion (CURSUS et CICERONE) depuis 2009. Cette plateforme vise également à favoriser le développement de création de micro-entreprises avec la mise en place d'une pépinière solidaire. Ainsi, par une délibération du 16 décembre 2015, nous avons validé ensemble la mise en œuvre de cet outil, qui s'adresse aux créateurs ou jeunes créateurs de micro-projets issus des quartiers (demandeurs d'emploi de longue durée, femmes en quête d'autonomie, bénéficiaires des minima sociaux...) en recherche de bureaux pour démarrer ou développer leur activité.

Ainsi, l'objet de cette délibération est d'adopter un règlement intérieur propre à la pépinière solidaire pour la mise à disposition des bureaux et matériel informatique à ses « futurs bénéficiaires » à titre gracieux.

Pour information, quelques réponses seront apportées au fur et à mesure sur le déroulement et l'avancement du projet.

Il nous est demandé d'accorder la mise à disposition aux porteurs de projets des locaux et du matériel informatique à titre gracieux et d'adopter le règlement intérieur, que vous avez en pièce jointe.

M. Guy LEFRAND

Merci. Sur le principe de la PEPITE je pense qu'il n'y a pas de sujet. Il s'agit juste du règlement intérieur.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** que la mise à disposition des porteurs de projets, des locaux et du matériel de la pépinière solidaire de La Pépité à Nétreville, se fera à titre gracieux et **ADOpte** le règlement intérieur qui définit les modalités de mise à disposition de ces locaux de la Pépinière solidaire*

PLIE - Programmation 2016 et demandes de subvention

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit de la programmation financière 2016 du PLIE « nouvelle version », le PLIE 4.

Rapprocher l'offre de la demande d'emplois est l'objectif principal que se sont fixés tous les partenaires impliqués dans le protocole 2015-2020 du dispositif.

Pour que l'action réponde à cette ambition et pour ainsi augmenter les opportunités de retour vers l'emploi des publics accompagnés, les moyens financiers apportés par le GEA seront complétés par plusieurs sources de financement, dont :

- des Fonds Européens auprès du Conseil départemental de l'Eure, en sa qualité d'organisme intermédiaire ;
- des crédits d'insertion auprès du Conseil départemental de l'Eure.

La programmation financière prévisionnelle 2016 devra permettre de répondre à la stratégie fixée par les partenaires, déclinée en trois axes principaux :

- des liens renforcés entre l'entreprise et les participants ;
- des parcours vers l'emploi centrés sur la remise en activité et l'immersion en entreprise ;
- des réponses adaptées aux contraintes de mobilité territoriale.

Cette projection financière ainsi que les actions identifiées ont été validées par le comité de pilotage réuni le 7 janvier 2016. Aucune remarque particulière n'a été formulée.

Le budget du PLIE s'élèverait pour l'année 2016 à un montant total de 444 K€, dont 222 K€ du Fonds Européen, 70 K€ du Conseil départemental dans le cadre des crédits d'insertion, et 152 K€ du GEA, l'engagement du GEA représentant 34 % du montant global inscrit. Il concerne principalement les postes RH de l'équipe opérationnelle. Il nous est demandé de valider la programmation, l'ensemble des actions inscrites, d'approuver la maquette financière, de solliciter les subventions, et d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Qui est pour ?

Pardon. M. Camoin avait demandé la parole.

M. Emmanuel CAMOIN

Je ne le vois pas apparaître au niveau de ce document financier, mais il me semble qu'il y a aussi une partie des subventions qui provient de la Région.

Vous devez bien le savoir, puisque cela est passé en commission permanente il y a très peu de temps.

Je n'ai pas vu ces montants.

M. Guy LEFRAND

Nous ne les avons peut-être pas encore eus pour les intégrer dans le dossier.

Pardon. M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Pour l'instant, ni les services, ni moi-même n'avons ces éléments. Nous les aurions certainement associés si nous les avions reçus.

La subvention est peut-être passée à la Région mais je n'ai pas encore l'information.

Si tel est le cas, ce sera corrigé, et nous recevrons ces subventions avec plaisir.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes tous d'accord.

Je vais donc remettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** l'ensemble des actions inscrites dans la programmation financière 2016 ci-après du PLIE, **APPROUVE** la maquette financière et sa part d'autofinancement, sous réserve de l'attribution de l'enveloppe FSE, du financement du Conseil Départemental au titre des crédits d'insertion pour l'année 2015, **SOLLICITE** les subventions auprès des signataires du protocole d'accord et du Conseil Départemental concernant le financement européen, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** tout document nécessaire à l'allocation de ces subventions, à **PROCEDER** au versement des sommes afférentes aux opérateurs concernés, dont les organismes de formations, dans la limite des crédits votés au budget et à **SIGNER** les conventions de partenariat ; le détail des actions et des financements est le suivant :

Actions	Coût total opération	dont FSE	dont GEA		dont CD 27
			Montant	Part autofinancement	
Accompagnement renforcé / 4 postes de référents (3 lots/Marché public et 1 poste internalisé au GEA)	200 000, 00 €	100 000 €	30 000, 00 €	15%	70 000 €
Professionnalisation des équipes	20 000, 00€	20 000, 00€		0%	
Fonds formation en faveur des participants PLIE	20 000,00 €	20 000,00 €		0%	
Aide matérielle à la recherche d'emploi en faveur des participants PLIE	2 500,00 €		2 500,00 €	100%	
Développer des évaluations et mises en situation de travail	40 000,00 €	40 000,00 €		0%	
Base de données/logiciel des parcours PLIE	5 500, 00 €	5 500, 00 €		0%	
Coordonnateur des parcours d'insertion professionnelle (1 ETP)	34 000,00 €	34 000,00 €		0%	
Structure d'Animation et de Gestion (2,5 ETP)	92 000,00 €		92 000,00 €	100%	
Frais de fonctionnement	25 000,00 €		25 000,00 €	100%	
Communication (plaquette, manifestations, ...)	5 000,00 €	2 500,00 €	2 500 ,00€	50%	
Action de placement dans l'emploi (Hors programmation FSE et total)	8 000, 00 €		8 000, 00 €	100%	
TOTAL	444 000 €	222 000 €	152 000 €		70 000 €

Appel à projets en faveur de la Vie étudiante – Soutien à l'Association des Étudiants de l'IUT d'Évreux - Subvention 2016

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle un soutien à l'association ADELIE, dont je salue la présence de représentants aux côtés de notre assemblée ce soir, ces jeunes de l'IUT qui sont là.

M. Bibes.

M. François BIBES

Il s'agit d'une demande de soutien au projet porté par les associations étudiantes et au développement de la vie étudiante locale. L'Association Des Étudiants de L'IUT d'Évreux (ADELIE) est forte de 300 membres. Ses actions rayonnent plus largement auprès des étudiants d'autres établissements de formation supérieure (Institut de formation de la Musse, Écoles Supérieures de la CCIE). Le siège de cette association est situé 55 rue Saint Germain, sur le site de l'IUT. Au mois de mars 2015, l'ADELIE a notamment organisé un festival de musique dans l'enceinte de l'IUT, lequel a remporté le premier prix du concours de la Centrale des IUT. Ce festival organisé sur trois journées a rassemblé 600 personnes. L'association est également partenaire bénévole de plusieurs actions caritatives ou sanitaires : don du sang, téléthon, semaine de la solidarité, lutte anti-tabagisme. L'ADELIE a soumis un dossier de candidature pour organiser les opérations suivantes :

- une journée d'intégration à la rentrée 2016, absolument indispensable ;
- des journées et soirées thématiques deux fois par mois : débats, pratique de la langue anglaise, tournois ;
- deux soirées de gala dans l'année ;
- un festival de musique, les 8,9 et 10 mars prochain.

Cette association rencontre un vif succès auprès des étudiants et renforce l'attractivité du territoire et de ses établissements, et participe ainsi à la construction de l'identité étudiante du territoire, ce qui est tout à fait important. L'association demande une subvention à hauteur de 4 500 €, soit 30% du montant du budget des projets proposés, les 70% restants étant des recettes propres. Nous sommes en présence d'un financement croisé.

Nous leur proposons une subvention à hauteur de 3 000 francs au titre de 2016.

M. Guy LEFRAND

3 000 euros.

M. François BIBES

Je dis 3 000 francs parce que je me souviens de l'époque où j'y étais, à l'époque où je faisais partie de l'association à l'École Normale d'Évreux, il y a fort longtemps, et où l'on comptait en francs.

M. Guy LEFRAND

Merci de ne pas oublier le franc, M. Bibes. Je rappelle bien qu'il s'agit de 3 000 €. Nous sommes bien d'accord.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Merci à nos amis représentants d'avoir été présents ce soir.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € à l'association estudiantine ADELIE au titre de l'année 2016 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention afférente, ainsi que tout avenant et document lié à la dite subvention*

Expérimentation de notifications promotionnelles envers les passants du centre-ville – Convention GEA / la société Lescoursesplusvite.fr (M.VERHOEF) – Convention GEA / commerçants

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Merci M. le Président. Bonsoir à tous.

Il s'agit d'une expérimentation avec une start-up de la Smart Up du Grand Évreux.

Il s'agit en fait de proposer aux commerçants de la ville d'Évreux de participer gratuitement à une expérimentation de six mois. Cette expérimentation consiste en la mise en place de balises (*beacons*) permettant de diffuser des messages promotionnels sur les smartphones passant à proximité des magasins.

Vous pouvez trouver sur vos tables l'outil de promotion de cette start-up.

Cette expérience va durer environ six mois, et au terme de ces six mois, nous récupérerons les *beacons* mis à disposition des commerçants.

Le Grand Évreux se charge de la formation des commerçants à l'utilisation de cette application tandis que le créateur de la start-up se charge de fournir et d'installer les *beacons* et d'assister les commerçants.

À travers cette expérimentation, nous utilisons le territoire du Grand Évreux comme un terrain d'expérimentation des start-ups de la Base.

Je vous demande d'autoriser le Président à signer la convention à la fois avec la start-up et les commerçants qui participeront à cette expérimentation.

M. Guy LEFRAND

Et merci à M. Mabire de nous aider à développer cette smart city, avec les tournées géo-localisées pour les déchets, les parcmètres connectés, le wifi en accès libre, la possibilité de savoir quels sont les travaux en cours etc., et maintenant la possibilité de profiter des offres des commerçants du centre-ville.

Les commerçants se plaignent effectivement de la difficulté à attirer le chaland, et nous accompagnons nos commerçants pour les aider à réaliser ces opérations de promotion. De plus, l'entreprise qui développe cet outil est une start-up ébroïcienne installée sur la base aérienne dans le cadre de la Smart Up. C'est la deuxième fois que nous travaillons avec une start-up de cette Smart Up, et je crois qu'il s'agit là du début de grands projets.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Je n'ai pas de soucis là-dessus, alors pourquoi pas ? Et ces 1 200 € ne sont pas une dépense énorme. Toutefois, je vois la publicité : « *Vous ne manquerez plus jamais une bonne affaire. Profitez des offres locales et personnalisées, des pubs sur mesure et seulement si vous voulez les visualiser* ». Cela veut-il donc dire que nous pourrions continuer à circuler au centre d'Évreux, y compris en ayant notre téléphone en Bluetooth, sans pour autant recevoir d'annonces ?

M. Guy LEFRAND

Bien sûr, puisqu'il s'agit d'une application qu'il faut télécharger – mais là je parle sous le contrôle de M. Mabire – et mettre en veille active pour bénéficier de ces *push-ups*, de ces publicités. Évidemment, cela n'a rien d'intrusif ni d'obligatoire.

M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Le Président a en partie répondu à la question.

M. Guy LEFRAND

En partie seulement ?

M. Arnaud MABIRE

Dans l'application, vous aurez aussi la possibilité de refuser des pubs, de spécifier quel type de pubs vous voulez recevoir ou pas, et si vous voulez les recevoir tel ou tel jour. En fait, vous êtes complètement libre. Je voudrais réagir aussi sur le prix des *beacons*. Nous prêtons ces *beacons* parce que, en fait, nous avons l'intention ensuite de les utiliser pour notre propre application Smart Évreux, pour faire des parcours de mémoire. L'investissement n'est donc pas pour les commerçants, les *beacons* seront réutilisés par la suite pour la partie tourisme.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Non, M. Mabire a anticipé.

M. Guy LEFRAND

M. Mabire a appuyé sur M. Priez.

Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la mise en place de l'expérimentation de notifications promotionnelles (sur smartphone) envers les passants du centre-ville et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à passer avec la Société Lescoursesplusvite.fr et avec les commerçants intéressés et tout document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette expérimentation

Association Objectif Image - Expositions photographiques communes de Huest et Le Vieil Évreux - Subvention 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Merci. Bonsoir à ceux que je n'ai pas salué.

Il s'agit de quelques délibérations qui vont concerner des subventions pour la partie tourisme.

La première demande de subvention concerne l'association Objectif Image qui organise, comme vous le savez, l'opération « Mon village s'expose ». Elle fait à peu près deux communes par an.

Sur 2015 nous avons accordé une subvention de 2 500 €.

Dans le cadre de l'effort budgétaire, nous proposons cette année une subvention de 2 000 €. Deux communes seront mises à l'honneur en 2016 : Huest et Le Vieil Évreux.

Il est demandé d'octroyer une subvention de 2 000 € à l'association et d'autoriser le Président à signer la convention tripartite entre le GEA, l'association et l'Office de Tourisme et de Commerce. Je dirai juste, pour compléter, hors délibération, que nous allons rencontrer très prochainement l'association Objectif Image. Comme vous le voyez, nous travaillons sur deux communes par an. Or, l'année prochaine nous serons avec la Porte Normande, donc si nous continuons à deux communes par an, nous en avons jusqu'en 2039. Nous allons essayer de voir avec eux pour monter une opération beaucoup plus globale avec l'ensemble des communes. Je voulais vous donner cette information parce c'est important et qu'ainsi toutes les communes seront associées.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Morillon.

Prenez bien le micro, nous ne vous entendons pas.

M. Marc MORILLON

Je souhaiterais un petit complément d'information sur les droits de ces photographies. Il est dit qu'elles sont réutilisables par le GEA et l'Office du Tourisme, mais la commune pourrait-elle éventuellement avoir le même droit ?

M. Guy LEFRAND

Je vais donner la parole à M. Priez, mais je crois que cela est prévu, effectivement.

M. Rémi PRIEZ

Quand on dit le GEA, cela veut dire aussi ses communes membres.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € à l'Association Objectif Image Evreux pour l'opération « Expositions photographiques communes de Huest et du Vieil Evreux » pour l'année 2016 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, l'Office de tourisme et de commerce du Grand Evreux et l'Association Objectifs Image et tout avenant éventuel

Association Abordage - Festival Le Rock Dans Tous Ses États – Subvention 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Il concerne la demande de subvention pour le Festival Le Rock dans Tous Ses États.

L'année dernière, nous avons eu un petit essoufflement du festival, avec seulement 10 000 personnes présentes. Un nouveau festival se profile donc pour 2016, notamment avec une nouvelle structure d'organisation et des objectifs assez forts :

- augmenter significativement la fréquentation,
- avoir des têtes d'affiche de renommée nationale ou internationale par soir,
- augmenter les recettes,
- avoir une programmation très solide.

Parallèlement à cela, nous avons une forte implication du GEA. Des bénévoles sont également impliqués dans tout ce qui est accueil du site de camping, le ramassage des ordures ménagères, etc.

L'évènement est très important pour le GEA, avec de nouvelles ambitions pour 2016.

Nous vous demandons donc pour cette année 2016 d'octroyer une subvention de 40 K€ à l'association l'Abordage et d'autoriser le Président à signer la convention qui doit intervenir dans ce cadre.

M. Guy LEFRAND

Cette subvention est identique à celle de l'année dernière.

M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Merci M. le Président.

Comme les années précédentes, mais sans obtenir satisfaction, j'aurais souhaité que ces 40 K€ soient donnés sous la forme de 31 K€ + 200 places pour des jeunes du GEA qui n'ont peut-être pas trop les moyens d'aller au festival rock. Cela fait 200 fois 45 €, soit 9 000 €. Nous pourrions donner ces places à des jeunes méritants.

Vous avez parlé tout à l'heure des jeunes de l'IUT, dont certains sont méritants et n'ont pas les financements pour aller à cette manifestation intéressante et qu'ils voient autour d'eux.

Nous pourrions faire cela pour des jeunes de l'agglomération, évidemment, et pas seulement pour des jeunes d'Évreux, et pas pour les élus non plus.

M. Guy LEFRAND

Même si beaucoup d'élus me demandent des places tous les ans, M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Oui, mais pas sur ces 9 000 €, qui seraient réservés aux jeunes de l'agglomération, de toutes les communes, évidemment.

Cela ne serait pas gênant, car si ces personnes n'y allaient pas finalement, vu que l'endroit n'est pas fermé (ce n'est pas une salle de cinéma), qu'il y a de l'espace, cela ne perturberait rien, les 40 K€ arriveraient tout de même dans les caisses du Rock dans Tous Ses États, et cela montrerait que nous pouvons redistribuer un peu l'impôt que nous prenons aux parents.

M. Guy LEFRAND

Dit comme cela, ils vont apprécier.

Comme tous les ans, je vais vous répondre qu'effectivement ce sont des dizaines et des dizaines de places qui sont, par ailleurs, mises à disposition de la collectivité et que nous redistribuons aux associations, notamment aux associations à vocation sociale et aux associations de quartiers, pour qu'elles les redistribuent à leurs adhérents et aux jeunes et moins jeunes de l'ensemble des territoires. Nous avons donc déjà ces nombreuses places disponibles. Je n'ai plus le chiffre exact, mais je pourrai vous le redonner. Je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui l'association l'Abordage serait heureuse que nous diminuions sa subvention en échange de places. Mais, encore une fois, ces places existent. Tous les ans, des dizaines de places sont remises aux associations et aux habitants.

Mme Martin, pour votre première intervention.

Mme Françoise MARTIN

Oui, bonsoir. Je trouve qu'il y a un problème de formulation, parce que « *des têtes d'affiche de renommée nationale ou internationale* » sont quelque chose de très subjectif. Je voulais mentionner cela.

Par ailleurs, il est écrit : « *Il faut souligner que, malgré la faible fréquentation, l'équilibre économique a été maintenu par l'association* », mais l'association avait tablé sur une fréquentation en baisse du fait du budget qu'elle avait pour la programmation. Elle savait que la fréquentation serait plus faible en 2014. Je réagis par rapport à ces termes de « faible fréquentation ».

M. Guy LEFRAND

Ils se justifient pleinement, parce que 10 000 festivaliers pour 350 K€ d'argent public, c'est une faible fréquentation, reconnue d'ailleurs par l'Abordage elle-même. C'est pour cela que nous avons un nouveau projet pour cette année.

Sur les termes « *têtes d'affiche de renommée nationale ou internationale* », je suis d'accord avec vous. La seule manière de reconnaître des têtes d'affiche, c'est qu'elles fassent venir du public. L'an dernier, cela n'a pas fait venir de public, et cette année nous voyons bien que les premiers noms qui circulent satisfont manifestement beaucoup le public concerné. Il suffit de voir les premiers retours sur les réseaux sociaux qui sont particulièrement bons, en tous cas bien meilleurs que l'année dernière.

Mme Françoise MARTIN

Pour avoir une tête d'affiche, il faut l'argent en conséquence.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes d'accord. 80 000 festivaliers pour 120 K€ d'argent public à Beauregard, 10 000 festivaliers pour 350 K€ d'argent public à Évreux : effectivement, je pense qu'il y a un travail à mener, et c'est justement l'objectif du partenariat que nous avons monté et avec l'Abordage et avec Paul Langeois que de permettre un rééquilibre de cet argent public payé, comme disait M. Nogarède, par les parents de ceux qui viennent au festival, entre autres.

M. Veyri.

M. Timour VEYRI

Sans rentrer dans un débat à n'en plus finir sur le sujet, je tenais à dire que j'étais tout à fait d'accord avec ma collègue Françoise Martin.

Évidemment, je me satisfais, et je pense que nous sommes plusieurs à l'être, du fait que le soutien au festival soit réaffirmé dans cette délibération. C'est effectivement une bonne chose.

Les « considérant » de cette délibération et la rédaction qui a été choisie me posent problème parce qu'ils actent le fait que ce que vous appelez le modèle du festival, que vous décrivez comme ayant montré ses limites et que vous critiquez, est le modèle qui a fait la renommée du festival, qui a fait son identité, qui a fait qu'il est devenu l'un des festivals les plus réputés de France, par la qualité de sa programmation.

D'autres festivals qui sont sur d'autres modèles ont parfois effectivement plus de fréquentation, mais la qualité d'un festival ne se juge pas uniquement au nombre de festivaliers qui s'y rendent. Si toute la programmation culturelle se voyait à cette aune-là, on imagine un peu le type de programmation que nous aurions dans nos théâtres, nous aurions du Bigard tous les soirs, je pense que ce n'est pas forcément souhaitable.

À mon avis, il ne faut pas jeter l'opprobre sur l'ancien modèle.

Par ailleurs, le festival s'est tenu l'année dernière dans un contexte qui est celui que vous savez. Inutile de reprendre les multiples articles de presse qu'il y a eu sur le sujet. Revenir là-dessus me semble non opportun. Cela dit, je voterai évidemment cette délibération avec plaisir.

M. Guy LEFRAND

Je vous en remercie, je n'en doutais pas.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Pardon. M. Gilles.

M. Hervé GILLES

Bonsoir mesdames et messieurs.

Je prends la parole après le vote auquel j'ai participé positivement, parce que je voudrais revenir sur la discussion que nous avons eue en Conférence des Maires concernant nos aides aux équipes sportives, par rapport à l'implication du GEA et la notoriété de notre Agglomération. Je pense que nous aurons une discussion sur les statuts de nos compétences élargies pour aider ou non les associations sportives de notre agglomération. Pour moi, le thème de l'Abordage devrait être abordé.

M. Guy LEFRAND

Vous parlez du sport, et l'Abordage est surtout une association culturelle, mais vous avez raison, sport et culture font partie des sujets qui devront être abordés. En l'occurrence, je pense que ce festival remis sur les rails, avec de meilleures têtes d'affiche et davantage de festivaliers, doit nous permettre d'améliorer la notoriété de la ville. Mais tous les sujets sont permis et aucun sujet ne sera tabou dans ce groupe de travail sur les nouvelles compétences.

Un Conseil communautaire, c'est parfois du sport aussi.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € à l'Association L'Abordage pour l'édition 2016 du Festival Rock dans Tous Ses Etats et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre*

Établissement Public de Coopération Culturelle « Évreux – Louviers – Eure » - Versement de la contribution 2016

M. Guy LEFRAND

M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Peut-être voulez-vous dire un mot sur la prochaine délibération concernant l'EPCC ?

M. Guy LEFRAND

C'est à vous.

M. Rémi PRIEZ

D'accord.

M. Guy LEFRAND

Voulez-vous que je parle à votre place, M. Priez ? Je ne vais pas faire votre travail.

M. Rémi PRIEZ

Il s'agit en fait de la création d'un Établissement Public de Coopération Culturel important, qui est un signe fort pour le GEA. La Ville d'Évreux, en partenariat avec les services de l'État, le GEA, le Département et la Ville de Louviers, a décidé la création d'un nouvel Établissement Public de Coopération Culturelle appelé EPCC « Évreux-Louviers-Eure ».

Il s'agit en fait de regrouper les trois structures que sont la Scène nationale Évreux-Louviers, l'Abordage (hors festival Rock) et la SEM Espace (qui gère notamment le Cadran).

Les objectifs sont très importants puisqu'il s'agit d'assurer une meilleure cohérence et complémentarité de l'offre de spectacles sur le territoire et surtout d'optimiser la gestion des trois structures qui, somme toute, coûtent de l'argent. L'idée de la mutualisation est donc surtout de faire baisser les coûts. Il s'agit également de réorganiser le fonctionnement justement afin de mutualiser certains postes.

En matière de contribution financière, chaque personne publique de l'EPCC va amener sa manne financière. En ce qui concerne le GEA, la somme s'élève à 60 K€.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir verser la contribution du GEA, à hauteur de 60 K€ pour l'année 2016, et d'autoriser le Président à signer la convention portant sur les modalités de versement de cette contribution et éventuellement tout avenant.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Sur ce dossier, je vais très rapidement rappeler que, par rapport à la constitution de cet EPCC, j'ai donné en Conseil municipal un certain nombre d'arguments qui visaient à dissocier les aspects culturels des aspects économiques, mais je n'ai pas été entendu et l'EPCC se fait.

En revanche, je tiens à souligner le paradoxe qu'il y a sur cette délibération, un paradoxe quand même assez important, me semble-t-il. En effet, on nous dit que « *l'objectif de l'implication du Grand Évreux Agglomération porte notamment sur les aspects activités économiques et touristiques mis en œuvre au sein de l'EPCC* », c'est-à-dire, grosso modo, la portion de la compétence qu'exerçait la SEM Espace. S'agissant des contributions demandées à l'Agglomération, on dit que ces contributions sont fixées « *en fonction des participations allouées par chaque personne publique aux activités antérieures des associations (Scène Nationale et Abordage/hors festival Rock) et de la SEM Espace reprise dans l'EPCC* », c'est-à-dire qu'en clair ce qui justifie l'entrée de l'Agglomération dans l'EPCC, ce sont les activités qu'avait la SEM Espace, des activités que l'Agglomération n'a jamais financées. Je le regrette d'ailleurs, car je crois qu'au moment du transfert de la compétence économique des communes à l'Agglomération, il aurait été opportun que ce soit l'Agglomération qui porte les actions de la SEM Espace. Cela n'a pas été fait, tant pis ; mais aujourd'hui, finalement, il est demandé à l'Agglomération de financer la culture au nom de l'économie. Il y a là quelque chose qui me perturbe intellectuellement, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Je suis désolé que vous soyez perturbé.

M. Camoin.

M. Gérard SILIGHINI

Intellectuellement seulement.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr.

M. Emmanuel CAMOIN

Pouvons-nous avoir une idée des montants alloués par les autres collectivités, par exemple Louviers ? La Communauté de Communes de Louviers intervient-elle aussi sur cet EPCC ?

M. Guy LEFRAND

Non, la Communauté de Communes de Louviers n'intervient pas. C'est la Ville de Louviers qui intervient.

La Ville d'Évreux interviendra sur l'ensemble SNEL-Abordage-SEM Espace à hauteur de 1,55 M€, la Ville de Louviers à hauteur de 150 K€, le GEA à hauteur de 60 K€, le Conseil départemental à hauteur de 365 K€, l'État à hauteur de 506 K€ et la Région Normandie, qui va intégrer l'EPCC, ce que nous aurons l'occasion de voter prochainement, devrait intervenir à hauteur de 470 K€.

Les contributeurs historiques, que ce soit de la SNEL, de l'Abordage ou de la SEM Espace, se retrouvent dans le cadre de cet EPCC.

J'entends votre remarque, M. Silighini. La délibération de ce soir porte effectivement sur les 60 K€ qui étaient versés à la SNEL par l'Agglomération et qui sont transférés à l'EPCC. Nous sommes donc bien ce soir sur les 60 K€ de la SNEL.

M. Gérard SILIGHINI

Je vais évidemment voter pour l'attribution de ces 60 K€, car je le répète, même si dans sa configuration, l'EPCC est un établissement que je ne soutiens pas beaucoup, ou dont en tous cas je ne soutiens pas beaucoup l'idée, il existe maintenant et il faut bien qu'il fonctionne parce qu'il y a derrière la Scène Nationale et l'Abordage. Il n'y a donc pas d'autre choix que de voter cela. Toutefois, je crois qu'il faudrait quand même à un moment arrêter de faire le grand écart, peut-être profiter de cette opportunité de l'EPCC pour reposer calmement les choses sur la table et dire clairement à quel titre l'Agglomération va le financer. J'y suis d'autant plus attaché que vous connaissez ma position et en tous cas mes réticences sur l'EPCC. Mes réticences sont de deux ordres.

Elles ont trait d'une part à la culture, mais je n'en dirai rien parce que ce n'est pas le lieu ici, et d'autre part sur les compétences d'animation économique qui peuvent être reprises de la SEM Espace et qui méritent d'être développées, et qu'il faut développer. Pour ma part, je crains que cet EPCC ne nous donne aujourd'hui uniquement de la culture et que toute cette dimension qui était tenue par la SEM Espace soit une dimension qui diminue. Puis, à partir du moment où l'Agglomération, dont la compétence est d'abord une compétence économique, déclare elle-même financer l'EPCC au titre de la culture, cela me pose un problème, parce que je crois qu'en faisant cela nous faisons une croix sur l'acteur de l'animation économique qu'aurait pu être cet EPCC. Cela valide, si vous voulez, les réticences que j'avais en Conseil municipal, en tous cas cela les conforte.

M. Guy LEFRAND

Merci. J'espère que vos réticences seront levées prochainement. Sur l'année 2016, en effet, il s'agit de faire vivre l'EPCC avec les subventions allouées aux différents acteurs qu'étaient la SEM Espace, l'Abordage et la SNEL, mais dans le cadre des réflexions que nous allons mener en 2016 – et là je vous rejoins –, nous allons, ainsi que nous l'avons évoqué en Conférence des Maires, monter plusieurs groupes de travail, notamment sur le nouveau règlement intérieur des fonds de concours mais aussi sur les nouvelles compétences de l'Agglomération (quel champ de compétences souhaitons-nous donner à l'Agglomération ?) en re-balayant globalement. Ce sera l'occasion de nous interroger sur les liens entre l'Agglomération et l'EPCC dans le cadre à la fois du développement économique et, comme c'est le cas aujourd'hui, pour la notoriété de la ville. Alors, d'autres qui étaient aux manettes à l'époque auraient peut-être pu proposer que la SMAC soit d'emblée d'intérêt communautaire. Pourquoi pas ? Après tout, il s'agit d'un équipement d'intérêt communautaire, parce qu'il débordera largement du cadre des habitants de la ville et de la ville d'Évreux, mais là où je vous rejoins complètement, M. Silighini, c'est qu'effectivement il faudra nous réinterroger sur les compétences de l'Agglomération, et nous le ferons en 2016 dans le cadre notamment de la fusion avec la CCPN et de la loi NOTRe qui nous impose tout de même beaucoup de modifications sur les aires d'accueil des gens du voyage, sur le commerce etc. Nous allons avoir de nombreuses compétences sur lesquelles il va falloir se réinterroger. Là où je suis d'accord avec vous, c'est que nous pourrions nous réinterroger sur cet EPCC, sur la place de l'attractivité économique et la place de l'attractivité du territoire de manière globale. Là-dessus je vous rejoins complètement.

M. Veyri.

M. Timour VEYRI

Je voudrais dire pour la forme, ce qui fait lien d'ailleurs avec un précédent Conseil d'Agglomération où nous avons évoqué la question de la fusion de notre Agglomération avec la Porte Normande, que lorsque vous dites « nous allons nous interroger », cela veut dire que vous allez vous interroger avec vos collègues maires, mais une partie de l'assemblée, et notamment nous-mêmes, est complètement exclue de ce débat, de fait.

M. Guy LEFRAND

Personne n'est exclu, preuve en est que nous sommes en train de débattre.

Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ VERSE la contribution du GEA, à hauteur de 60 000 € pour l'année 2016, à l'Établissement public de coopération culturelle « Evreux-Louviers-Eure » et AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention portant sur les modalités de versement de la contribution, et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

Office de Tourisme et de Commerce du Grand Évreux - Subvention de fonctionnement 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, toujours M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Il s'agit de la subvention allouée à l'Office de Tourisme et de Commerce.

Pour rappel, en 2015 nous avons octroyé une subvention de 564 K€ en fonctionnement à l'Office du Tourisme, et avec le démarrage de la partie commerce, nous lui avons versé une subvention exceptionnelle de 13 800 €.

Dans le cadre budgétaire 2016, étant donné le fonctionnement qu'implique la partie commerce au niveau de l'Office (nouveau loyer, animateur commerce), nous avons demandé une rallonge budgétaire et nous avons donc estimé à 620 K€ la subvention pour faire fonctionner la structure.

Dans la cadre du débat que nous avons eu sur ce budget et sur l'attribution de la subvention, il a été proposé d'attribuer une subvention de 590 K€ à l'Office de Tourisme et de Commerce et de lui laisser l'intégralité de la recette de la taxe de séjour, qui est estimée entre 30 et 50 K€ pour l'année 2016.

Il est donc demandé aux membres du Conseil d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 590 K€ à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce pour 2016.

M. Guy LEFRAND

Merci.

J'ai une demande de parole de M. Robin Fréret, ce qui m'étonne parce qu'il n'est pas là. C'est Mme Maragliano qui a pris le micro de M. Fréret.

Mme Francine MARAGLIANO

Merci M. le Président.

Pour revenir sur les grandes lignes du plan d'actions de l'Office de Tourisme, j'ai eu la chance d'aller y passer plusieurs heures pour voir les travaux engagés autour de l'accessibilité, et je tenais vraiment à dire devant l'assemblée qu'ils sont d'une qualité remarquable. Tous les types de handicaps ont été pris en compte, de nombreux guides ont été traduits en braille, il y a une borne magnétique pour les personnes malentendantes. J'ai vraiment été agréablement surprise. Je trouvais cela intéressant que de le souligner ce soir.

Évidemment, on peut toujours améliorer les choses quand on part de l'utopie, et par rapport à une certaine diapositive (dont j'ai oublié le numéro), je pensais que lorsque nous évoquons les lieux touristiques, nous pourrions peut-être évoquer le niveau d'accessibilité. Ce serait une information complémentaire en l'occurrence, puisqu'il y a également un label « tourisme et handicap ». Je ne pense pas que cela demande un travail colossal en amont, et ce serait intéressant à prendre en compte.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 590 000 € à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce du Grand Evreux au titre de l'année 2016.*

SAIEM AGIRE – Acquisition Amélioration 4 logements PLAI PMR – Tour Aulne - Emprunts de 187 214,00 € - Garanties communautaires 50% - 98 607,00 €

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, en accord avec Eure habitat, je retire les trois délibérations suivantes, n°17, 18 et 19, concernant des garanties communautaires, dans l'attente de compléments d'information entre nos structures. Nous passons donc au dossier n°20 de la SAIEM AGIRE. M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'une jolie délibération puisque nous allons proposer ce soir le vote d'une garantie communautaire pour la SAIEM AGIRE, afin qu'elle puisse réhabiliter des logements là où il y avait des bureaux du Conseil départemental auparavant. Nous allons pouvoir réhabiliter quatre logements en accès PMR. Je ne participerai pas au vote, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Je m'en doutais, M. Bourrellier, M. le Président.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** (M. Bourrellier ne prend pas part au vote) sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 187 214 € souscrit par la SAIEM AGIRE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'opération d'acquisition amélioration de 4 logements PMR PLAI sur le programme Tour Aulne sis 9 Rue de Rugby à Evreux.

Conseil Départemental de l'Eure – Fonds de Solidarité Habitat - Subvention communautaire 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Oui, M. le Président, il s'agit d'une délibération récurrente, puisque, au titre de sa compétence habitat, le GEA contribue au financement du Fonds de Solidarité Habitat (FSH), qui est géré par le Conseil départemental de l'Eure. Cette subvention à hauteur de 34 K€ correspond à une dotation forfaitaire au nombre d'habitants du GEA.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le versement de la somme de 34 000,40 € au Conseil Départemental de l'Eure, au titre de la contribution 2015 de la collectivité au Fonds de Solidarité Habitat

Plan d'Occupation des Sols de la commune du Val David – Suppression d'un emplacement réservé - Reprise de la procédure de modification par le GEA

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, à la demande de M. le Maire d'Arnières-sur-Iton, la délibération n°22 concernant le PLU d'Arnières est retirée pour complément d'information, et nous passons donc dès maintenant à la délibération n°23 sur le Plan d'Occupation des Sols (POS) du Val David.

M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Mes chers collègues, il s'agit de reprendre une procédure qui avait été initiée par la commune du Val David.

Vous savez que le GEA a pris la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à compter de l'arrêté du Préfet qui a été pris le 2 décembre 2015. Cet arrêté a été envoyé au GEA le 4 décembre et réceptionné le 8 décembre.

Il se trouve que la commune du Val David avait prévu un Conseil municipal le 7 décembre et a engagé une procédure simplifiée de modification de son PLU. Elle n'était plus compétente pour le faire.

Il vous est proposé aujourd'hui de reprendre la procédure qu'avait l'intention de mener la commune du Val David. Il s'agit tout simplement de supprimer un certain nombre d'emplacements réservés du Plan d'Occupation des Sols. Je crois savoir que les équipements publics ont été réalisés sur des parcelles voisines, de sorte qu'il n'est pas utile de conserver un emplacement réservé sur l'ensemble des parcelles initialement prévu. La délibération qui vous est proposée consiste donc à reprendre à notre compte, en quelque sorte, et de décider d'engager cette procédure de modification simplifiée du POS du Val David. J'ajouterai également que cette procédure simplifiée pourra être faite en interne, elle ne nécessitera pas un coût financier important, il est estimé à 1 000 €, des affichages et annonces légales devant être faits.

Nous pouvons aussi décider, dans le cadre de cette procédure, les modalités par lesquelles nous mettrons à disposition du public cette modification, possiblement un affichage en mairie et au GEA, une publication dans un journal d'annonces diffusé dans le département, et un registre permettant le cas échéant aux habitants de l'agglomération de faire des remarques et de formuler des observations.

M. Guy LEFRAND

Voici l'une des premières conséquences du vote du PLUI : l'Agglomération va payer à la place de la commune pour cette révision de POS. Voilà une bonne nouvelle, Mme Lemeilleur. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'engager la procédure de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la commune du Val-David en vue de supprimer l'emplacement réservé n°8, **PRECISE** que le projet de modification simplifiée sera mis à disposition du public avant approbation, selon les modalités suivantes :

- affichage d'un avis en mairie et au GEA précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations (Mairie du Val-David et siège du Grand Evreux Agglomération), au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de cette dernière,

- Publication de cet avis en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition,

- le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à sa disposition en mairie du Val-David et au siège du GEA,

Projet Urbain Partenarial – Extension du réseau d'assainissement collectif rue Claude Debussy – Commune de Gravigny

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Ce dossier concerne un Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le territoire de la commune de Gravigny. Vous avez des petits schémas dans la délibération. Un pétitionnaire, M. Philippe, en divisant sa parcelle, veut faire construire une maison d'habitation. Il est nécessaire, pour la réalisation de ce projet, d'étendre les réseaux d'eaux usées, de sorte qu'il vous est proposé une convention entre le GEA et M. Philippe pour que, dans le cadre de ce PUP, il puisse être demandé à M. Philippe de participer au coût de financement de l'extension de ce réseau d'eaux usées. Le coût total est de 11 407,13 € TTC. Vous voyez sur le petit schéma que la parcelle concernée est la n°195, mais que, possiblement, la parcelle d'en face, n°192, pourrait être amenée à bénéficier de cette extension, de sorte qu'il est proposé de faire supporter à M. Philippe non pas la totalité de cette extension mais 75%, les 25% restant dans l'immédiat à la charge du GEA. M. Philippe pourra ainsi réaliser sa construction avec un réseau d'eaux usées pour lequel il participera à hauteur des 75% qui vous sont proposés.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la réalisation des travaux d'extension de l'assainissement collectif pour desservir le projet de Monsieur PHILIPPE, rue Claude Debussy à Gravigny, **DECIDE** une prise en charge financière des travaux à hauteur de 25% par le Grand Evreux Agglomération , **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial à intervenir entre Monsieur PHILIPPE et le Grand Evreux Agglomération, contrat fixant la participation financière de M. PHILIPPE à hauteur de 75% du coût des travaux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions ou tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération, y compris les éventuels avenants.

Établissement Public Foncier de Normandie - Programme d'action foncière - Commune d'Évreux - îlot rue de la forêt - Parcelle AY 68 - Rachat

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Ce dossier concerne les opérations de portage que nous avons avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN). Vous savez que, dans le cadre de ce partenariat qui est défini sous la forme d'un programme d'action foncière (PAF), l'EPFN porte pour le compte du GEA un certain nombre d'acquisitions. La durée de portage est limitée à cinq années. Au terme des cinq années, nous devons donc acheter le bien qui a été porté par l'EPFN au prix initial augmenté des frais de notaire et des frais d'intervention, ce qui majore un peu le prix. En l'occurrence, il s'agit d'une maison d'habitation, d'une parcelle qui se situe rue de la forêt, à deux pas d'ici – nous passons devant régulièrement. Cette parcelle a été acquise par l'EPFN pour notre compte en août 2011. Nous arrivons pratiquement au délai des cinq années de portage, de sorte qu'il vous est proposé d'acquérir à l'EPFN cette propriété. Le prix proposé est un peu automatique, si vous voulez. Nous n'avons pas beaucoup le choix, il est lié au programme d'action foncière et aux modalités de rachat auprès de l'EPFN. Le coût total serait donc d'un montant de 174 554,45 €.

M. Guy LEFRAND

Sachant que cette maison est estimée aujourd'hui à environ 80 K€. Cela fait partie de ce que l'on appelle l'héritage. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci M. Hubert.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE**, au terme de 5 années de portage, le rachat auprès de l'EPF Normandie de la parcelle AY 68 sise à Evreux au prix de 174 554,45 € hors TVA sur marge et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir ; cette parcelle avait été acquise dans le cadre du programme de renouvellement urbain de la Madeleine – opération «îlot de la Forêt», pour permettre la création de la rue de Djougou et d'un programme immobilier mixte habitat/activités*

Mise en œuvre du contrat d'agglomération 2014/2020 - Action 24 : « Étude de faisabilité d'une solution de transport innovant entre le centre-ville et le quartier de St Michel » - Demande de subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Duranton.

Mme Nicole DURANTON

Merci M. le Président.

Il s'agit d'une demande de subvention pour une étude de faisabilité. La mise en œuvre du Contrat d'Agglomération 2014-2020 qui a été approuvé par le Conseil communautaire le 23 septembre dernier et signé par le Président de l'Agglomération, le Président du Conseil départemental et le Président de la Région le 17 novembre, prévoit en sa fiche action 24 la mise en œuvre d'un mode de transport innovant par câble, en l'occurrence un téléphérique, qui relierait le centre-ville d'Évreux et le quartier de Saint-Michel, sur une distance de 300 à 400 mètres environ. Ce type de transport innovant peut apparaître aujourd'hui comme un élément d'une politique de mobilité durable, peu émetteur de gaz à effet de serre, et donc le choix de cet outil est justifié en raison de la situation du quartier de Saint-Michel, quartier dont la liaison au centre-ville est particulièrement difficile au regard de sa position géographique et de sa topographie. Il s'agit dans un premier temps de réaliser une étude préalable. Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- rechercher une solution de transport en commun innovant ;
- intégrer une dimension de transversalité entre secteurs (transport, énergie, habitat...) ;
- intégrer cette étude dans l'offre de transport déjà existante et les projets de développement de ce quartier (Cité Lafayette, valorisation touristique...).

Le montant de l'étude est fixé à 100 K€.

Étant donné que ce projet a été inscrit au Contrat d'Agglomération, nous pouvons obtenir une subvention du Conseil départemental et du Conseil régional, à hauteur de 20% chacune, soit 20 K€. Il restera donc à charge du GEA, en autofinancement, 60 K€.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Mme Hannoteaux.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

En tant qu'habitante de Saint-Michel je me réjouis de cette délibération, surtout que cela fait bien trente ans que nous l'avions demandé à « l'ancien ancien maire ».

M. Guy LEFRAND

Vous voyez, vous en rêviez, nous l'avons fait.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

En revanche, puisque nous parlons de Saint-Michel, je voulais évoquer un petit souci, en tant qu'habitante, concernant les trois maisons en bas de la côte Henri Monduit.

Je passe tous les jours devant. Je vois les maisons qui commencent à s'écarter. Je me demande vraiment si elles vont tenir encore longtemps debout.

Avez-vous prévu un plan de circulation ? Parce que la semaine dernière pendant le déménagement, avec les quatre ou cinq camions, cela était déjà problématique, surtout le matin, le midi et le soir.

Je voulais profiter de cette délibération pour vous demander si, éventuellement, vous aviez envisagé des solutions, car je crois que ces maisons ne vont pas tenir longtemps.

Merci de me répondre.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Silighini.

Je vous répondrai plus tard, Mme Hannoteaux.

M. Gérard SILIGHINI

À propos de ce téléphérique, et surtout de l'étude de faisabilité, s'agit-il d'une étude de faisabilité technique ou également d'une étude d'opportunité et de coût ? Je veux bien me réjouir de cela, et je m'en réjouis, il est vrai que l'empreinte carbone est quelque chose d'important, mais je voudrais être sûr que les usagers puissent s'en servir, c'est-à-dire que le coût ne soit pas un coût prohibitif. J'espère que cela est intégré dans l'étude.

M. Guy LEFRAND

Aujourd'hui l'étude qui a été validée au niveau du Contrat d'Agglomération est une étude de faisabilité. Pour être très précis, peut-être un peu plus précis que ce qui avait été vu à l'époque, les premières études montrent que le téléphérique lui-même entre Saint-Michel et le centre-ville semble difficile à mettre en œuvre mais qu'en revanche un funiculaire pourrait être envisagé sur ce côté-là. A contrario, un téléphérique pourrait être envisagé entre Saint-Michel, notamment du côté de la Cité Lafayette, et le nouvel hôpital. L'étude de faisabilité va réfléchir sur ces deux sujets. Il ne s'agit pas d'avoir des projets dispendieux, un travail sur le coût sera également mené, mais l'objectif principal est de regarder aujourd'hui ce qui a été validé dans le Contrat d'Agglomération avec le Président du Conseil départemental et le Président du Conseil régional de l'époque, à savoir la faisabilité technique de ces projets.

M. Gérard SILIGHINI

Il y a le coût de réalisation, bien évidemment, qu'il faudra nécessairement rabattre au moins pour partie, mais je parle bien du coût final pour l'utilisateur. Si nous faisons un téléphérique à 2 € le passage par personne, à mon avis personne ne le prendra.

M. Guy LEFRAND

Je vais répondre à Mme Hannoteaux concernant les trois maisons.

Pour ces trois maisons, j'ai pris un arrêté de péril imminent, donc les habitants ont été déménagés au frais de l'assureur de l'Agglomération – je vais y revenir. Nous les avons accompagnés, puisque du personnel de la Ville a mis à disposition des bennes et a nettoyé l'ensemble du terrain pour aider ces familles, qui sont aujourd'hui relogées aux frais de l'assureur.

Cela se fait aux frais de l'assureur de l'Agglomération puisque l'origine du sinistre est liée à une rupture de canalisation d'assainissement. La responsabilité de l'Agglomération d'Évreux a donc été reconnue dans cette affaire, a été validée, et nous n'avons pas fait appel de cette décision puisque, manifestement, c'est un des sujets majeurs. Nous avons aujourd'hui sur cette rue qui longe la paroi de Saint-Michel une double problématique.

La première problématique est celle des eaux pluviales, avec des eaux de ruissellement importantes, des eaux acides, qui – permettez-moi l'expression – « bouffe » la craie et qui crée donc des trous sous la route. Sur cette problématique des eaux pluviales, la responsabilité de l'Agglomération n'est pas engagée. A contrario, en 2012, une rupture de canalisation importante a créé un affaissement de terrain. Cette canalisation a bénéficié d'une réparation provisoire, mais la violence de l'eau qui s'est écoulée lors de cette rupture de canalisation fait qu'aujourd'hui le ruissellement et l'aggravation des trous sous la voirie se continuent. L'aggravation récente est liée à cette rupture de canalisation de 2012, qui a fait l'objet, comme je viens de le dire, d'une réparation très provisoire. Aujourd'hui, trois maisons sont donc en péril imminent et d'autres maisons sont légèrement touchées à côté. J'ai d'ailleurs rencontré les propriétaires de l'ensemble de ces maisons. À partir de là, un travail de remise en état est prévu sur 2016-2017, remise en état des réseaux et remise en état de la voirie. Cela va nécessiter plusieurs mois de fermeture de la côte Henri Monduit. Il n'y aura pas d'autres solutions. Si un téléphérique avait été fait il y a trente ans, cela poserait peut-être moins de problèmes.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Nous étions en avance.

M. Guy LEFRAND

Vous étiez en avance sur votre temps, mais malheureusement le téléphérique n'existe pas encore aujourd'hui, donc nous allons avoir des difficultés, et nous avons déjà commencé à y travailler, y compris avec Trans'Urbain, car des bus passent également par là : les déviations se feront par la rue du Val Iton et par la Nationale 13, par le plateau.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

La côte sera fermée à ce moment-là.

M. Guy LEFRAND

La côte Henri Monduit sera fermée entre le bas, là où se situent les maisons, et le virage, puisque toute cette longue ligne droite doit être refaite. Toutes les études vont être lancées sur 2016. De mémoire, les travaux débiteront fin 2016 ou début 2017, mais nous en aurons clairement pour des mois et des mois.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Eh bien, nous allons nous amuser !

M. Guy LEFRAND

Si nous voulons éviter que l'ensemble des maisons ne s'effondre, nous n'avons pas d'autre choix que de remettre en état ses réseaux et cette voirie, faute de quoi très rapidement la route sera de toute façon coupée, non pas pour travaux mais pour des raisons d'affaissement de terrain.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Merci.

M. Guy LEFRAND

Je vous en prie.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Les maisons vont-elles être abattues ou reconstruites ?

M. Guy LEFRAND

Nous sommes en discussion avec l'assureur. J'ai demandé à ce que les maisons puissent être abattues, parce que l'ensemble des maisons a bougé, y compris les pignons. Le résultat est impressionnant, et il me semble donc difficile de demander aux gens qui vivent là d'attendre des mois et des mois d'éventuelles nouvelles investigations et une indemnisation éventuelle tardive. La position que j'ai prise auprès de l'assureur est de lui demander d'acheter ces maisons, d'indemniser, de manière à ce que nous puissions les abattre rapidement. Voilà la position actuelle de la Ville d'Évreux sur ce sujet. Revenons-en à notre funiculaire. Pardon, excusez-moi M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Dans la suite de cette incise, j'aurais une question à tiroirs. Première question : cette rupture de canalisation était-elle, comme je le pense, liée à la vétusté des canalisations ?

M. Guy LEFRAND

Probablement.

M. Gérard SILIGHINI

Dans cette hypothèse, a-t-il été engagé un travail de repérage des canalisations dont la vétusté peut provoquer de telles conséquences ? En effet, les conséquences sont quand même importantes, je tiens à le souligner : importantes pour les personnes qui y vivent, car ce n'est tout de même pas neutre quand on habite une maison depuis longtemps de se retrouver soudainement à devoir déménager – même si le coût est nul, ce n'est pas facile à vivre ; importantes au niveau financier, parce que j'imagine que si un ou deux cas comme celui-là se produisent, les assureurs vont nous voir arriver et risquent d'augmenter assez sévèrement les cotisations qu'il nous faudra payer.

Et, compte tenu de ce que je crois savoir sur l'état des canalisations d'eau du dispositif que nous avons dans cette Agglomération, importantes aussi, si nous voulons prévenir de tels accidents, en matière d'investissements sur les canalisations et surtout de programmation rapide de ces investissements.

Cette chose qui n'est pas du tout anecdotique, cet évènement, cet accident vous a-t-il interpellé suffisamment, M. le Président, pour que vous demandiez au service Eau et à l'élu en charge des eaux d'accélérer cette étude qui, à ma connaissance, n'est pas terminée ?

M. Guy LEFRAND

Merci M. Silighini. J'eusse aimé que le président d'Agglomération de l'époque, notamment en 2012, soit interpellé et fasse peut-être plus rapidement les travaux, ce qui aurait évité que ces trois maisons ne s'effondrent aujourd'hui. Alors, oui, évidemment nous sommes interpellés ; évidemment nous avons un travail important à mener, et Guy Dossang y travaille régulièrement avec les services. Je crois, et cela a été bien dit par les riverains, que le fait d'avoir attendu plusieurs années avant d'intervenir là où nous savions qu'il y avait eu ces difficultés a été la cause de la destruction de ces maisons et, par conséquent, de la nécessité de reloger ces personnes. Je ne mets personne en cause, peut-être n'aurions-nous pas fait mieux à l'époque, toujours est-il que les décisions n'ont pas été prises en 2012. En 2012, les maisons auraient été réparables si des travaux de réseaux notamment avaient été entrepris, et elles ne menaceraient pas de s'effondrer comme c'est le cas aujourd'hui. Ensuite, comme vous n'avez pas été plus interpellé par ces difficultés, vous n'avez pas mené ce travail d'investigation à son terme. Nous sommes en train de le mener à terme, et vous le savez, nous avons un travail important à mener puisqu'une bonne partie des réseaux d'eau et d'assainissement datent de plusieurs dizaines d'années et que quasiment tous les réseaux sont à reprendre. Le plan pluriannuel d'investissement qui est en train d'être mis en place par les services avec le vice-président sur l'eau et l'assainissement tiendra donc évidemment compte de ces risques et de ces difficultés.

M. Gérard SILIGHINI

Je vous entends, il y a des responsabilités qui sont des responsabilités que nous pouvons faire remonter à très loin, puisque la vétusté du réseau n'est pas un phénomène nouveau, je crois que tous les Conseillers communautaires autour de cette table, en tous cas ceux qui ont vécu d'autres mandats, sont conscients et savent que cela a été une question récurrente. Mais la question que je pose aujourd'hui est bien la question de l'avenir.

M. Guy LEFRAND

Moi aussi.

M. Gérard SILIGHINI

Non, mais de l'avenir en référence à une capacité d'investissement du budget annexe de l'eau qui va être une capacité d'investissement en réduction. Avoir une capacité d'investissement en réduction et en même temps, peut-être – les études vont être lancées ou sont en cours – une obligation forte à titre préventif d'accélérer maintenant le PPI de remise en état de ces réseaux, c'est quelque chose qui sera sans doute assez difficile à gérer.

M. Guy LEFRAND

Deux éléments de réponse.

Sur le fond, nous sommes bien sûr d'accord sur le fait que beaucoup de retard a été pris depuis des dizaines d'années. Les choses sont parfaitement claires. Aujourd'hui nous avons effectivement un budget d'investissement important, avec des réserves importantes, et nous avons accéléré les investissements depuis l'an dernier, les taux de réalisation s'étant nettement améliorés depuis le début de l'année 2015. Donc oui, nous accélérons ce travail, et aujourd'hui les taux de réalisation sont bien meilleurs, ce dont nous avons eu l'occasion de parler au moment du budget ; et oui, les réserves en matière de budget d'investissement sur l'eau et l'assainissement nous permettent d'accélérer ce travail, sans augmenter le prix de l'eau, si tel était votre question sous-jacente. En l'occurrence, les réponses sont simples et claires.

M. Guy DOSSANG

Les travaux du Jardin de l'Évêque sont prévus sur 2016 et 2017.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Je vais donc mettre aux voix les études.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l'étude de faisabilité d'un mode de transport innovant entre le centre-ville et le quartier de St Michel - coût de l'étude : 100 000 € subventionné à hauteur de 20 000 € par la Région et 20 000 € par le Conseil départemental et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions afférentes à ce dossier et à **SIGNER** tout document.

Mise en œuvre du contrat d'agglomération 2014/2020 - Action 28 : « Projet d'amélioration du réseau de bus par la création d'aménagement spécifique – étude » - Demande de subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Duranton.

Mme Nicole DURANTON

Nous sommes toujours dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat d'Agglomération.

La fiche action n°28 prévoit le « projet d'amélioration du réseau de bus par la création d'aménagement spécifique ». Il s'agit également de demandes de subventions. Ce projet d'aménagement en faveur des bus pourrait assurer la desserte des points principaux du cœur d'agglomération et permettre l'utilisation des moyens de transport :

- aux habitants pour se rendre au travail ;
- aux touristes et visiteurs pour se déplacer.

Ce projet est à coordonner avec les modes de transport actuels. L'objectif du projet est de favoriser les actions en faveur des transports collectifs et de l'intermodalité. Les premières pistes d'actions identifiées pourraient être les suivantes :

- la création de sites propres bus ou bus-vélo selon la possibilité sur les tronçons clés de l'agglomération, afin d'améliorer le niveau de performance et la fiabilité des transports en commun urbain, tout en maîtrisant les circulations routières et en prévoyant les conditions de circulation pour les modes doux ;
- la démarche de réaménagement du quartier de la gare ;
- la création de parkings-relais ;
- l'intégration des modes doux ;
- un traitement qualitatif et accessible des espaces publics traversés et des voiries en tendant vers plus d'urbanité ;
- le retraitement de la voirie concernée en donnant un caractère moins routier.

Les premières pistes de réflexion envisagées à ce titre pourraient être les suivantes :

- les axes de contournement proches du centre ;
- la liaison gare SNCF/Parville : la refonte de cet axe est à prévoir après la mise en circulation de la déviation sud-ouest en lien avec les projets de développement sur l'ouest de l'agglomération et le projet LNPN.

Ce projet devra se faire en lien avec le réseau de transport urbain actuel. L'étude est estimée à 150 K€ HT. La Région la subventionnera à hauteur de 30 K€. L'autofinancement du GEA est à hauteur de 120 K€.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci Mme Duranton.

M. Morillon.

M. Marc MORILLON

Il est question de développement à l'ouest de l'agglomération et du projet LNPN. Pouvons-nous en savoir un peu plus.

M. Guy LEFRAND

Nous pouvons lancer le débat sur la LNPN, ce qui va être effectivement assez long. Concernant la LNPN, je pense que nous avons tous aujourd'hui à peu près les mêmes renseignements : ont été budgétisés Paris-Mantes, Mantes-Évreux, et Rouen-Yvetot, me semble-t-il, de mémoire. Pour le reste, manifestement, on est encore en *stand-by*, même s'il y a eu bon nombre de réunions menées par l'État et les autorités sur le sujet. L'un des sujets sera d'abord de voir la possibilité financière de continuer vers Rouen et Caen ; l'autre sujet sera la possibilité financière pour financer les gares, puisqu'en dehors de la gare de Rouen, aucune gare n'est prévue dans le cadre de la LNPN. Nous avons eu des tas de délibérations, d'échanges, de débats pour savoir à quel endroit précis seront mises les gares, mais il n'y a pas aujourd'hui un centime pour les financer. C'est pourquoi, vous le savez, je me bats avec le Conseil municipal pour remettre en état la gare d'Évreux, parce que je pense qu'elle est là au moins jusqu'en 2035-2040, et d'ici là je pense que de l'eau aura coulé sous les ponts et, j'espère, de nouveaux trains passés sur les voies ferrées. Nous en sommes donc là aujourd'hui, il n'y a pas eu davantage d'avancées. Il y a beaucoup de réunions de concertations, mais nous n'en avons pas encore les conclusions.

M. Veyri.

M. Timour VEYRI

Votre formulation a légèrement évolué par rapport à vos interventions publiques. Sommes-nous d'accord que notre objectif commun au sein du Conseil municipal, et peut-être de l'Agglomération même s'il n'y a pas encore eu de débat sur le sujet, est bien de garder la gare d'Évreux ?

M. Guy LEFRAND

Oui, absolument. Pardon, je suis désolé si je n'ai pas été assez précis. Pour moi, l'objectif reste le développement et le maintien de cette gare là où elle est, à Évreux. Absolument.

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

D'après ce que j'ai compris de toutes les commissions qui se sont réunies et de ce que j'ai pu en lire, il n'était pas question de remettre en cause la gare d'Évreux, puisque de toute façon il y a un tronçon qui est prévu, qui restera le tronçon Évreux-Conches sur toute cette zone. Le problème de fond est de savoir comment se passe le contournement de la ville d'Évreux et s'il y a nécessité de mettre une autre gare ailleurs. C'est cela le problème.

M. Guy LEFRAND

D'où la nécessité, pour ne pas perdre de temps, pour ne pas nous faire attendre 20 ou 30 ans, de bien se battre pour le développement et le maintien de cette gare, de manière à ce qu'on ne la laisse pas tomber sous prétexte qu'en 2040 il y aurait une autre gare ailleurs quelque part. Nous sommes d'accord. Nous avons déjà voté, nous étions sur un questionnement.

Le Conseil communautaire :

*☞ **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l'étude de faisabilité d'un projet d'amélioration du réseau de bus par la création d'aménagement spécifique –coût de l'étude 150 000 € subventionné à hauteur de 30 000 € par le Conseil régional, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions afférentes à ce dossier et à **SIGNER** tout document.*

Sécurisation des captages d'eau potable d'Arnières-sur-Iton – Remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable de Saint-Sébastien-de-Morsent

M. Guy LEFRAND

Nous passons aux dossiers de M. Dossang.

Voici un premier élément de réponse, M. Silighini, par rapport à vos interrogations.

Un gros problème lié à l'eau potable a été réglé par les équipes du GEA sur Arnières-sur-Iton. Il y a une réponse immédiate aux difficultés pour éviter justement que cela ne se reproduise, si je ne dis pas de bêtises.

M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Tout à fait, mes chers collègues.

Je pense que tout le monde s'en souvient, courant novembre 2015 le réseau d'alimentation en eau potable en amiante ciment de Saint-Sébastien-de-Morsent a fait l'objet de plusieurs casses entre Arnières et le château de la commune de Saint-Sébastien.

Le cheminement de ce réseau vétuste est au cœur d'un périmètre de protection rapprochée des captages d'Arnières. Il se situe au cœur des travaux d'assainissement à réaliser dans le cadre de la protection de la ressource en eau, et de plus aux abords immédiats de la déviation sud-ouest.

Au regard de sa vétusté, son remplacement par un nouveau tracé doit être programmé dès à présent. Cette solution permettra une maîtrise d'ensemble des opérations sur un même secteur en sécurisant techniquement et administrativement les procédures.

Les opérations de refonte de ce réseau sont estimées à 1 M€ à imputer sur le budget de l'eau potable sur AP/CP.

Il est donc demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir décider le remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable de Saint-Sébastien, de solliciter toutes les subventions pouvant être obtenues pour ce remplacement et d'autoriser le Président ou son représentant à lancer lesdites opérations sous charte qualité d'eau, bien entendu.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** le remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable de Saint Sébastien de Morsent en même temps que la réalisation des travaux de sécurisation des captages d'eau potable d'Arnières sur Iton, **SOLLICITE** toutes les subventions pouvant être obtenues pour le remplacement de cette conduite dont le coût est estimé à 1 M€HT et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à lancer lesdites opérations sous charte qualité réseau d'eau potable, à signer les différentes conventions à passer avec les différents partenaires concernés par le projet et leurs avenants éventuels à intervenir, ainsi que tout document afférent à ces opérations et à signer les actes nécessaires aux acquisitions foncières et servitudes de passage.*

Observatoire des Bassins d'Alimentation de Captage - Convention de partenariat financier avec le Département de l'Eure

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit de l'observatoire des Bassins d'Alimentation de Captage (BAC), avec une convention de partenariat financier avec le Département de l'Eure. Depuis trois ans, le Département met gratuitement à disposition des collectivités deux outils permettant de répondre à des objectifs tels que :

- le suivi de la qualité des eaux brutes ;
- la mise en œuvre d'un réseau de suivi des reliquats d'azote.

Les engagements du GEA pour l'observatoire des BAC sont les suivants :

- être l'interlocuteur direct auprès des exploitants ;
- assurer aux prestataires l'accès aux captages pour les prélèvements d'échantillons d'eaux brutes.

De son côté, le Conseil départemental assure les axes suivants :

- réalise les marchés et le financement des analyses ;
- transmet les dates de prélèvements des eaux brutes et des analyses de terres ;
- compile les résultats ;
- organise la mise en place de comité technique et de pilotage avec les représentants départementaux des instances suivantes : Conseil départemental, Agence de l'Eau, Chambre d'Agriculture, etc.

Désormais, ces deux outils seront toujours mis à disposition mais de manière partenariale, c'est-à-dire qu'un financement participatif sera dorénavant demandé aux collectivités concernées. L'Agence de l'Eau finance toujours à hauteur de 80%, mais les 20% restant, qui étaient auparavant uniquement financés par le Département, sont répartis à hauteur de 10% pour le Département et 10% pour les autres collectivités dont le GEA.

Le coût estimé pour le GEA est au maximum de 6 625 € par an.

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir décider de participer au financement de l'observatoire des Bassins d'Alimentation de Captage, sachant que si nous ne passons pas par le Département, cela nous coûtera beaucoup plus cher.

M. Guy LEFRAND

Cela nous coûtera 100% au lieu de 10%.

Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** de participer au financement de l'observatoire départemental des Bassins d'Alimentation de Captage et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention à passer avec le Conseil départemental 27. Cette participation aux coûts des analyses d'eau et des analyses des reliquats menés sur les captages est estimée à 6 600 €/an pour le GEA.*

Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Daix.

M. Jean-Robert DAIX

Bonsoir. Ce soir, je vous propose de délibérer sur deux tarifs du service de gestion des déchets, un destiné aux ménages pour la collecte des déchets amiantés, et un autre pour les producteurs de déchets assimilés, à savoir les commerçants, artisans, sociétés, administrations qui font appel à nos services pour des déchets qui peuvent être assimilés à ceux des ménages, sans moyens supplémentaires.

Pour le premier type, la collecte des déchets amiantés, il est proposé deux sortes de collectes :

- une collecte gratuite, par apport volontaire

Les communes ont dû recevoir un courrier leur proposant de mettre à disposition des habitants à des périodes données une benne dans laquelle les ménages viendront déposer leurs déchets amiantés, qu'ils filmeront eux-mêmes par un film mis à disposition et qui seront mis dans un *big-bag*. Cette benne sera ensuite acheminée par les services du GEA jusqu'au SETOM.

Cette prestation est gratuite, aussi bien la collecte que le traitement qui s'ensuit.

- une collecte payante en porte à porte sur rendez-vous

Il s'agit du même genre de prestation, mais les ménages prennent rendez-vous avec les services du GEA. En fonction de nos contraintes notamment de camions, nous convenons d'un jour et d'une heure, nous mettons préalablement à disposition des gens le film et le *big-bag*, et le jour convenu nous venons procéder à l'enlèvement des *big-bags*.

Cette prestation sera payante. Il s'agira d'un forfait de 95 € par intervention. Le traitement restera à la charge du GEA. En 2015, le traitement était facturé 410 € la tonne par le SETOM. Pour les autres prestations auprès des producteurs de déchets assimilés (commerçants, artisans et sociétés), cela correspond à la collecte des déchets des marchés d'Évreux et à la collecte des déchets produits lors de foires à tout et autres événements tels que cirques et salons. Nous vous proposons pour la redevance spéciale une augmentation de 1% environ. La collecte des ordures résiduelles (bacs gris) passerait à 0,055 € par litre ; les déchets d'emballages, papier et carton recyclable à 0,022 € par litre. Pour la collecte et le traitement des déchets des marchés d'Évreux, la prestation est forfaitaire, à hauteur de 33 128 € pour l'année. Je vous demande donc de délibérer, si vous le voulez bien, sur ces tarifs qui vous sont proposés.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Morillon, très en forme ce soir.

M. Marc MORILLON

J'avais une interrogation sur les déchets sauvages amiantés. Comment peut-on résoudre ce problème ?

M. Guy LEFRAND

L'objectif de cette délibération est justement de proposer une solution. Je parle sous le contrôle de M. Daix, mais si nous avons aujourd'hui beaucoup de déchets sauvages, et notamment de déchets amiantés dans les dépôts sauvages, c'est qu'il n'y avait plus de solutions qui étaient proposées aux habitants et aux artisans. Une double solution est donc proposée : soit la collecte est gratuite mais il faut apporter soi-même les déchets ; soit elle est payante et les services du GEA vont chercher les déchets. Voilà l'une des solutions pour réduire justement ces dépôts sauvages. Je crois qu'il s'agissait d'une attente très forte tant des habitants que des professionnels. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la mise en œuvre d'une collecte des déchets amiantés des ménages, de deux façons :

- une **collecte gratuite par apport volontaire** qui consiste en la mise en place d'une benne durant une journée sur des emplacements proposés par les communes qui souhaitent accueillir cet équipement. L'accueil des utilisateurs de ce service et le gardiennage seront assurés par un agent du GEA. **Cette prestation de collecte ainsi que le traitement des déchets collectés ne seront pas facturés aux utilisateurs.** Ce service sera financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

- une **collecte payante à domicile sur rendez-vous, au tarif forfaitaire de 95€ l'intervention**, qui comprendra :

- la mise à disposition de deux big bags et de film plastique avec lequel l'utilisateur du service doit conditionner ses déchets amiantés avant de les placer dans les big bags
- l'enlèvement des big bags
- et le traitement des déchets ainsi collectés

et **REVALORISE** de 1% les tarifs 2015 des prestations suivantes :

a) la redevance spéciale

	Tarifs 2015 TTC	Tarifs 2016 TTC
Ordures résiduelles (bac gris)	0, 054 € par litre	0, 055 € par litre
Déchets d'emballages, papier et cartons (bac bleu)	0, 021 € par litre	0, 022 € par litre

b) la collecte et le traitement des déchets des marchés d'Evreux

Tarif 2015 TTC	Tarifs 2016 TTC
32 800 € par an	33 128 € par an

Tarifs d'interventions du Service Voirie et du Service Propreté - Revalorisation 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Molina.

M. Michel MOLINA

Merci M. le Président. Il s'agit d'une délibération classique que connaissent toutes les communes. Cela concerne la revalorisation pour l'année 2016 des tarifs d'intervention des services Voirie et du service Propreté pour le compte des communes, sur des compétences qui ne relèvent pas actuellement de la délégation au GEA.

Cette revalorisation est classique, elle est de 1%, conformément à la prévision gouvernementale d'inflation 2016.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **REVALORISE** de 1% les tarifs d'intervention des services Voirie et Propreté pour l'année 2016, ainsi qu'il suit :

Tarifs horaires de la main d'œuvre :

Heures	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Heure normale 8h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30	40,68 €	41,09 €
Heure supplémentaire et samedi	50,87 €	51,38 €
Heure de nuit : 0h00 à 7h00	81,39 €	82,20 €
Heure le dimanche et jours fériés	71,22 €	71,93 €

Tarifs horaires des déplacements de véhicules :

Véhicules	Tarifs 2015	Tarifs 2016
0,5 à 0,899 tonnes	12,38 €	12,50 €
0,9 à 1,499 tonnes	13,53 €	13,67 €
1,5 à 2,999 tonnes	16,90 €	17,07 €
3 à 4,999 tonnes	20,31 €	20,51 €
5 tonnes et plus	22,91 €	23,14 €
❖ Balayeuse	70,63 €	71,34 €

❖ Ce coût comprend :

- l'utilisation d'eau pour le balayage mécanique (1m³ d'eau).
- changement régulier des balais.
- évacuation et traitement des déchets de balayage.

facturation des matériaux et fournitures diverses : application d'un coefficient forfaitaire de stockage sur les fournitures utilisées par la régie pour le compte de tiers. Lors de l'établissement d'estimation de travaux à la demande de tiers, la régie appliquera pour chaque fourniture, un coefficient égal à 1,15 correspondant aux frais de stockage et de gestion du magasin d'approvisionnement du service Voirie.

VC 4 – Déclaration d'intérêt général du projet

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Molina.

M. Michel MOLINA

Il concerne le projet de la Voie Communale 4 qui relie Évreux à Sacquenville. Un très gros projet. Nous sommes en train d'aboutir dans le cadre de la déclaration d'intérêt général.

Un certain nombre d'enquêtes ont été validées par le commissaire enquêteur. Je ne vais pas revenir là-dessus, c'est un vieux serpent de mer.

Ce projet est structurant pour la partie nord-ouest d'Évreux, il va très sérieusement désenclaver cette région.

Il pèse autour de 3,2 M€.

Il vous est demandé aujourd'hui de :

- prendre acte de l'avis favorable du commissaire enquêteur sur la Déclaration d'Utilité Publique et sur la cessibilité des emprises nécessaires à la réalisation du projet ;
- confirmer l'intérêt général de cette opération aux motifs suivants :
 - sécuriser les carrefours qui sont sur le tracé ;
 - créer un réseau de rétention d'eau et de bassins dans le cadre de la loi sur l'eau
- décider la poursuite de la procédure d'expropriation et confirmer la demande de DUP du projet ;
- solliciter auprès de M. le Préfet l'engagement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique ;
- autoriser M. le Président à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette opération.

Ce projet de délibération a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la 6^{ème} commission.

M. Guy LEFRAND

Voilà un serpent de mer !

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Je tiens à vous remercier, après une si longue attente.

M. Guy LEFRAND

Mais c'est un plaisir, M. James. Vous en rêviez, nous l'avons fait. Et ce n'est que le début.

Le Conseil communautaire :

PREND acte de l'avis favorable de monsieur le commissaire enquêteur sur la Déclaration d'Utilité Publique du projet de recalibrage de la VC4 qui relie Sacquenville à Aviron et sur la cessibilité des emprises nécessaires à la réalisation du projet, CONFIRME l'intérêt général de cette opération aux motifs suivants :

○ *Sécuriser les carrefours avec l'aménagement d'un giratoire sur le carrefour VC4/VC1 et aménagement des autres carrefours (VC4/VC13 et VC4/VC11) avec élargissement et terre-plein central.*

○ *Créer un réseau de rétention linéaire et de bassins afin de gérer les ruissellements des eaux pluviales et ainsi lutter contre les problèmes d'inondations de la chaussée.*

DECIDE la poursuite de la procédure d'expropriation et confirme la demande de DUP du projet, SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet l'engagement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et AUTORISE Monsieur le Président à SIGNER tout document à intervenir dans le cadre de cette opération

Commune de Cierrey - Rénovation du mur du cimetière et des fonts baptismaux - Fonds de concours

M. Guy LEFRAND

Viennent quelques fonds de concours.

J'en profite, mes chers collègues, pour poursuivre sur ce que j'avais commencé à évoquer tout à l'heure, à savoir que la Conférence des Maires qui s'est réunie il y a de deux jours, a validé le principe de la création d'un groupe de travail pour réviser le règlement intérieur des fonds de concours.

Il est apparu que nous étions obligés parfois de refuser des fonds de concours parce qu'ils ne rentraient pas dans les catégories retenues dans le règlement intérieur actuel, ou alors il m'arrive trop souvent de devoir refuser des fonds de concours à des communes qui demandent peu, car le règlement intérieur prévoit notamment un minimum au niveau des demandes pour qu'elles puissent être traitées.

Il apparaît que notre règlement intérieur est désuet. Il correspondait à la sagesse des élus de l'époque qui voulaient peut-être éviter un risque de débordement. Mais nous avons chaque année 2M€ de prévus pour les fonds de concours alors que 1 M€ seulement était utilisé par les communes.

Il est tout de même dommage, à l'heure où les communes sont en difficulté, que l'Agglomération ne tienne pas son rôle de soutien et d'apporteur notamment de finances. Un groupe de travail va donc être lancé dans les jours qui viennent, de manière à pouvoir réviser ce règlement intérieur des fonds de concours. J'en profite pour vous dire, puisque nous avons ensuite des dossiers de subventions, qu'un groupe de travail va également être mis en place à la demande de la Conférence des Maires pour travailler sur la possibilité ou non d'accompagner des associations et des clubs sportifs sous forme de subventions. Ce sont donc trois groupes de travail que la Conférence des Maires a décidé de mettre en place : un sur les subventions, un autre sur le règlement intérieur des fonds de concours, et un troisième sur le périmètre des nouvelles compétences.

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Le premier fonds de concours va exactement dans le sens de ce que vient de dire M. le Président. La commune de Cierrey veut procéder à la rénovation du mur du cimetière. Vous voyez que le coût prévisionnel des travaux est de 2 500 €. Or, il aurait fallu 3 000 € pour avoir le droit de demander un fonds de concours. Une dérogation a donc été accordée par le Président pour présenter cette demande ce soir. Le coût prévisionnel du projet est ainsi de 2 500 €, et nous sommes sollicités à hauteur de 50%, soit 1 250 €.

M. Guy LEFRAND

Qui veut être gentil avec Cierrey ? Êtes-vous tous pour ?

M. Gérard SILIGHINI

J'ai demandé la parole.

M. Guy LEFRAND

Pardon, excusez-moi. Je finis le vote et je vous donne la parole.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Excusez-moi, M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Je vous recommande une correction de la première phrase, qui installe les fonts baptismaux dans le cimetière, ce qui symboliquement est certes fort.

M. Guy LEFRAND

Vous avez raison. Cela avait déjà été signalé.

M. Bruno GROIZELEAU

Oui, cela avait été signalé à la commission, mais cela n'a pas été corrigé. C'est pour cette raison que je me suis arrêté à « rénovation du mur du cimetière ».

M. Guy LEFRAND

Oui, mais M. Silighini lit toujours les délibérations attentivement.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 250 € à la commune de Cierrey pour la rénovation du mur du cimetière et des fonts baptismaux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.*

Commune de Gravigny – Acquisition de columbariums - Fonds de concours

M. Bruno GROIZELEAU

La délibération suivante concerne la commune de Gravigny, qui nous sollicite pour l'acquisition de deux columbariums. Le coût est de 17 219 € HT, et nous sommes sollicités pour 8 609,50 €.

M. Guy LEFRAND

M. Silighini, avez-vous demandé la parole ?

M. Gérard SILIGHINI

Non.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Je vais donc mettre aux voix cette demande de Gravigny.

(Entre les fonts baptismaux et le columbarium...)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 609,50 € à la commune de Gragny pour l'acquisition de deux columbariums et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Commune de Miserey - Restauration et réfection de l'église - Fonds de concours

M. Bruno GROIZELEAU

La suivante concerne la commune de Miserey pour la restauration et réfection de l'église. Le coût prévisionnel est de 14 076,73 €, et nous sommes sollicités à hauteur de 3 415,86 €. Vous voyez qu'au niveau de la main d'œuvre CURSUS intervient, et certains s'étaient interrogés en commission des Finances en se demandant s'il ne s'agissait pas d'une double participation du GEA. Or, le règlement le permet, donc nous sommes tout à fait dans les règles pour la commune de Miserey.

M. Guy LEFRAND

D'où la nécessité de dépoussiérer ce règlement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 415,86 € à la commune de Miserey pour la restauration et la réfection de l'église et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Commune de Sacquenville - Construction de deux classes et d'un accueil garderie – Fonds de concours

M. Guy LEFRAND

Sacquenville.

M. Bruno GROIZELEAU

La commune de Sacquenville souhaite procéder à la construction de deux classes et d'un accueil garderie.

M. Guy LEFRAND

Nous en faisons trop pour Sacquenville.

M. Bruno GROIZELEAU

N'ayez pas peur. Nous avons eu une grosse somme tout à l'heure pour la VC4, mais si le coût prévisionnel est de 548 197,32 €, Sacquenville s'est très bien débrouillée pour avoir des subventions de l'État et du Département. Le montant de la commune est nécessairement de 20%, soit 109 639,46 €, et notre part ne sera que de 3%, soit 14 962,86 €.

M. Guy LEFRAND

Il y en a qui sont bons pour les chasses aux subventions. Bravo Sacquenville.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 14 962,86 € à la commune de Sacquenville pour la construction de deux classes et d'un accueil garderie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Association ARTE - Subvention 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

L'Amicale des Retraités Territoriaux sollicite une subvention à hauteur de 4 000 €. Je vais vous faire un petit historique. En 2014, nous donnions 1 200 €.

En 2015, nous sommes passés à 1 500 €. En 2014, nous donnions ainsi 40 € par agent, et nous sommes passés à 50 € en 2015. Nous proposons aujourd'hui de passer à 65 € par agent et de donner 2 000 €. Il faut que nous nous rapprochions de plus en plus du montant qui est donné par la Ville d'Évreux aux retraités de la Ville d'Évreux, et qui est proche de 100 €. Nous étions à 40 €, donc nous augmentons régulièrement cette subvention.

M. Guy LEFRAND

Il n'y a pas de raison que les retraités de l'Agglomération soient plus mal lotis que les retraités de la Ville. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** à l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Évreux une subvention de **2 000 €** au titre de l'année 2016

Évreux Volley Ball - Subvention 2016

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Ainsi que l'a dit M. le Président, nous allons avoir un groupe pour réfléchir à ce que nous appelons « attractivité et promotion du territoire ». Pour cette délibération, il s'agit d'une subvention que nous donnons depuis plusieurs années à Évreux Volley-ball, une subvention inscrite au budget, une subvention de 20 K€.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** une subvention de 20 000 € à l'association « Evreux Volley Ball » pour l'année 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.

Tableau des effectifs

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle l'actualisation classique du tableau des effectifs, qui va passer de 462 à 466 postes, de manière à permettre la création de trois postes ainsi que la titularisation d'un agent stagiaire, notamment :

- la création d'un poste de responsable de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), important dans le cadre de ces nouvelles compétences à mettre en œuvre ;
- la création d'un poste de chargé de projet fusion/mutualisation, sous l'autorité du DGS ;
- la création de conseiller en énergie partagé, un ingénieur, mis à la disposition des communes volontaires : il s'agit de reprendre la main sur le conseiller en énergie partagé qui fut mis à disposition un temps par l'ALEC. L'ALEC n'ayant plus cette personne disponible – je crois que des réflexions sont menées sur la réorganisation de l'ALEC – il nous a semblé important, et en particulier à Xavier Hubert qui se bat depuis longtemps sur ce dossier, pour que nous puissions continuer à accompagner les communes. (N'est-ce pas, François Bibes, qui va nous dire qu'il l'aime bien et qu'il l'utilise beaucoup. Je le dis pour vous et pour gagner du temps.) Nous l'intégrons donc à l'intérieur de l'Agglomération.
- l'admission en stage avant titularisation d'un agent de la propreté.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE** à la mise à jour du tableau des effectifs du GEA qui fait passer le nombre total de postes inscrits de 462 à **466** postes.

Information de M. le Président : CDCI

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, un petit mot, si vous le voulez, sur la dernière CDCI. Je serai rapide, j'ai déjà eu l'occasion d'en parler en Conférence des Maires.

Un amendement avait été déposé par Joël Hervieu, le président de la Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure (CCRSE).

Cet amendement a obtenu une majorité de voix favorables à ce que la CCRSE intègre le nouvel ensemble formé par le GEA et la CCPN, mais n'a pas obtenu les deux tiers des voix nécessaires.

En l'état actuel des choses, la CCRSE ne rejoindra donc pas le territoire de la nouvelle Agglomération.

A contrario, la validation a bien été faite – et le Préfet sortira normalement son arrêté le 31 mars prochain – de la fusion définitive entre la CCPN et le GEA, qui est aujourd'hui actée.

Les communes du Sud de l'Eure étaient très remontées, puisque l'avis des élus n'a pas été respecté. Je remercie d'ailleurs Nicole Durantou qui a beaucoup travaillé sur ce sujet.

Désormais, c'est à partir du 1^{er} janvier 2017 que les communes du Sud de l'Eure intéressées à venir dans notre nouvelle Agglomération pourront en faire la demande, mais à titre individuel.

Enfin, mes chers collègues, à la demande de nombre d'entre vous, nous avons agrémenté le pot d'après conseil d'un peu plus que des cacahuètes, avec un peu de fromage et de charcuterie, comme cela avait été demandé par la majorité d'entre vous.

Je vous souhaite une bonne soirée, et je vous retrouve au pot.

La séance est levée à 20 heures.